

Octobre-Décembre 2015

# LE VENT DES BANCELS

N°108

Prix de vente au  
numéro : 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES  
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE  
LE PONT DE MONTVERT  
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT  
SAINT FRÉZAL DE VENTALON  
SAINT MAURICE DE VENTALON

## **Edito** ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Vialas...

Entre Cévennes et Mont Lozère

## **Brise municipale** ● ● ● ● ●

Communes et communauté  
de communes dans le tourbillon  
des réformes territoriales

## **Bise-Art, Blizart** ● ● ● ● ●

Les lapins de l'Espinass

## **Aura Rossa** ● ● ● ● ● ● ● ●

Castanhièrs noiricièrs,  
pelons rebèls e castanhas generosas

## **Ah Lisez** ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Zorro, par Isabel ALLENDE



Lire le pays pour  
mieux le vivre

Dans l'œil du cyclone

## Crédit photos

**p.13 :**

Alain PANTEL

**p.14-15 :**

Ambre FUENTES

**p.37 :**

Association

«Les Amis  
de la cabane Bonnal»

**p.36 :**

Association Passadou

**p.8-9 :**

«Au panier Roulant»

**Couverture, p. 2, 6-7 :**

Gérard TAUTIL

## Sommaire

p. 3 – Edito

*Vialas...*

*Entre Cévennes et Mont Lozère*

p. 4 – Brise municipale

*Communes et Communauté de communes  
dans le tourbillon des réformes territoriales*

p. 5 – Dans l'œil du cyclone

*Lire le pays pour mieux le vivre*

p. 8 – Bise-Art, Blizart

*«Au panier roulant»*

p. 10 – L'air de rien

*Les lapins de L'Espinas*

p. 12 – Aura Rossa

*Castanhièrs noiricièrs,  
pelons rebèls e castanhas generosas*

p. 14 – Vent d'Ange

*Escapade en Antarctique*

p. 16 – Ah Lisez

*Zorro, par Isabel ALLENDE*

p. 17 – Tempête de délibérations

p. 33 – En coup de vent



Directeur de publication :

Étienne Passebois

### Comité de rédaction

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

### Mise en page

Magali Martinez

### Imprimerie

IMPRIMERIE DES 4  
48 100 Marvejols

### Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

### Prix de vente au numéro

6 euros/n°

### Abonnement à l'année

(4 numéros) : 20 euros/an

### Abonnement de soutien

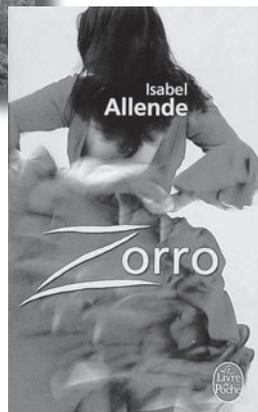
25 euros/an et plus...

### Chèques libellés à l'ordre de :

« mairie de St Frézal de Ventalon »,  
et adressés à mairie de St Frézal de  
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



# Vialas... Entre Cévennes et Mont Lozère

C'est avec un peu d'avance sur le calendrier officiel que j'ai été invité à écrire ces quelques lignes dans le Vent des Bancels qui assure le lien entre tous les habitants du territoire. Et il faut appeler un chat, un chat : je suis un heureux maire ! En effet, c'est avec un réel plaisir que je m'attelle à la rédaction de ces quelques lignes.

Ça y est, Vialas a enfin trouvé sa place au sein de la Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère. Vous vous en doutez, tous les membres du Conseil Municipal de Vialas sont satisfaits de ce retour dans un territoire Lozéro/Lozérien. Non que nous ayons une quelconque antipathie envers nos voisins Gardois, mais bel et bien parce que nous avons une réelle convergence de stratégies dans le développement de notre territoire avec les élus de l'ensemble de notre Communauté de communes, accrochée au Mont-Lozère tout en ayant un pied dans les vallées Cévenoles. Bien entendu, vous dire que tout est simple et idyllique dans cette situation serait faire preuve d'un manque de lucidité. Beaucoup de travail nous attend pour mener à bien nos ambitions de développement de notre territoire. Attirer et maintenir de nouvelles populations actives et porteuses de projets enrichissants pour cette superbe région où nous vivons est une vraie gageure.

Faire les bons choix dans le cadre imposé de la réforme territoriale voulue par le gouvernement, ne nous autorise pas le droit à l'erreur. Les décisions qui seront prises engageront notre territoire pour des décennies. Mais je compte bien sur l'expérience des élus qui travaillent tous les jours pour notre territoire et vous pouvez compter sur nous, pour mener la réflexion et prendre les décisions pertinentes face à cette nouvelle donne. L'engagement de tous les élus de la CCCML et les résultats obtenus lors de ces dernières années nous ont convaincus que nous faisons le bon choix en vous rejoignant.

Nous avons la même ambition et la même vision de ce que doit être la politique à mener.  
Nous avons la même volonté pour développer l'attractivité et les services sur notre territoire.  
Nous appréhendons l'avenir de la même façon.  
Ensemble, dans quelque configuration que ce soit, Commune Nouvelle ou pas, nous avancerons pour permettre à toutes et à tous de vivre et de prospérer au Pays.  
Je me fais une joie, épaulé par l'ensemble des élus de la Commune de Vialas, de poursuivre, avec vous toutes et tous, cet élan de complicité et cette volonté de coopération.

■

**Michel Reydon**





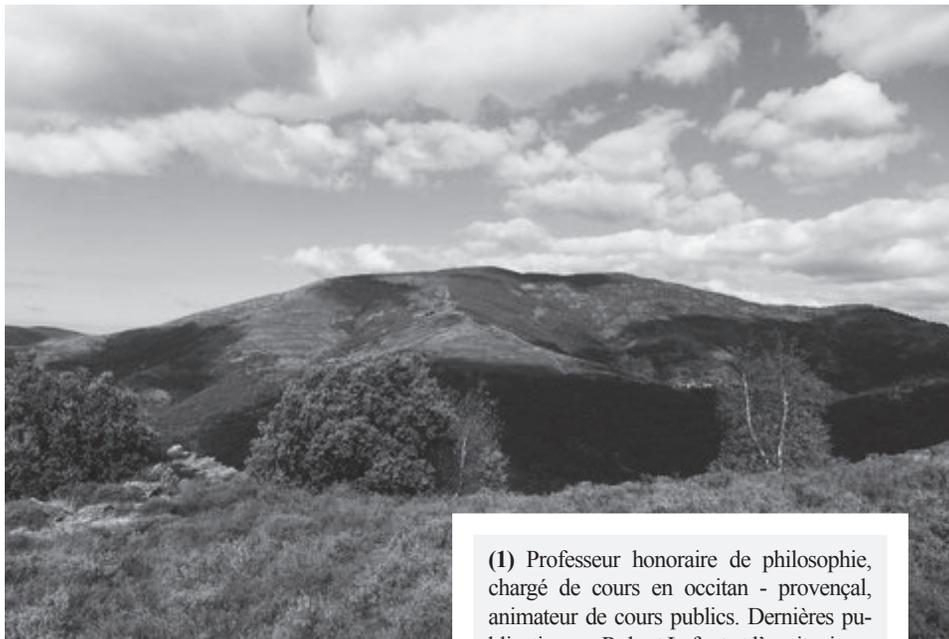


Frézal, construit sur la racine oronymique – SaL, – SeL, rocher, hauteur. J. Astor (7) ferait plutôt dériver ce nom de salsa, saussa, sausse et ses dérivés : Salson, Sausso, Sausso. Voire même, l'expression d'un sobriquet. La configuration du lieu élevé et la position du hameau à flanc de montagne nous font pencher plutôt pour un oronyme. Encore moins pour un diminutif de l'oc. Sause, Sauset, petit saule, interprétation qui, dans un environnement montagneux et méditerranéen, aux adrechs, s'y prête difficilement.

Le Col de l'Ancize, à l'Ouest du hameau des Esperelles, est un classique de la désinformation toponymique, devenu souvent le Col ou le Pas des Lanciers (allusion aux dragonnades ?). On retrouve ce toponyme jusqu'en Provence. Ce contre-sens, ici évité, est la traduction de l'occitan encisa, coupure, tranchée, défilé.

Trenze (Rochers de), 1209 m. Formation granitique qui surplombe la commune de Vialas. Nous retrouvons la base oronymique p-i-e – Tr, qui est la réduction de – Tar, – Tor, – Tur, hauteur. La Cévenne n'est pas faite que de plans (plateaux) et de baissas (fonds de vallée) : nous sommes au cœur d'un massif qui traverse l'ensemble occitan, dénommé par les géographes traditionnels, « Massif Central »... Mais le centre de quoi ?

Deux autres micro-toponymes que nous retrouvons sur la commune de Saint-Frézal-de-Ventalon sont intéressants pour leurs racines complémentaires. Le hameau La Ponge : sa situation géographique – une avancée sur la vallée qui traverse d'Ouest en Est la commune –, traduit l'idée d'une pointe (du latin punctus > oc.> poncha, dérivé de ponch) qui surplombe une dépression. Dans son prolongement oriental, deux hameaux ayant la même racine, celle-ci pré-indo-européenne ou ibéro-ligure, rappelle que ce pays est fait de montagnes (– penna) : Pénens – Haut et Pénens-Bas. Latines ou pré-indo-européennes, ces racines témoignent bien d'une oronymie toujours présente dans la représentation du vécu quotidien et donc dans les langues parlées par les populations successives.



(1) Professeur honoraire de philosophie, chargé de cours en occitan - provençal, animateur de cours publics. Dernières publications : - Robert Lafont et l'occitanisme politique. Fédérop, 2011. - Toponymie de Signes, un territoire et des hommes. CREO-Provence, IEO Var, Mars 2015. Prochaine publication (fin 2015) : Psicòsi au palais. Cronicas dins l'ascla dau temps (oc) IEO – IDECO diffusion.

(2) « Les Cévennes dont nous parlons sont géographiquement limitées. Au Nord, nous ne dépassons pas le Mont Lozère, à l'Est la plaine d'Alès, à l'Ouest nous n'abordons que les Causses, au Sud enfin, nous n'allons guère au-delà d'une ligne passant par Le Vigan, Ganges, Saint-Hyppolite du Fort. » Ouvrage collectif, par J-N. Pelen, D. Travier, A. Nicolas, J-P Bonnacaze, (I, 1 Aspects physique et historique par O. et A. Pujol, 1988. p18) ».

(3) Nous nous en tiendrons à un territoire restreint, celui des communes auxquelles s'adresse Lo vent dels Bancèls. (Et gardons le nom occitan, plutôt que le francitan du titre officiel de notre revue qui est un mixte linguistique choisi par les fondateurs de la revue, mais aussi le témoignage de l'état d'une langue dominée).

(4) Préhistoire en Lozère. Gilbert Fages. 1990

(5) Essai sur la toponymie de la Provence. Charles Rostaing. Laffite, Marseille. 1950 et 1976

(6) Salson et non Le Salson. L'Occitan ne fait pas précéder d'un article les noms de lieux et de cours d'eau. Lengadòc et non lo Lengadòc, Tam et non lo Tam.

(7) Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France. Jacques Astor. Editions du Beffroi. 2002

(8) Noms de lieux du Languedoc, 1995 et Dictionnaire des noms de lieux des Cévennes, 2000. Paul Fabre. Editions Bonneton.

Les nombreux oronymes dont les racines p-i-e sont à l'origine des constructions évoquées sont loin d'être ici répertoriés ; ils ne sont qu'une expression infime d'une réalité géographique très riche et représentative de ces micro-pays. Pour les Cévennes proprement dites, on aura intérêt à consulter deux petits ouvrages de base de Paul Fabre, utiles à la compréhension d'un pays qui ne se contente pas d'être une somme de paysages à usage touristique. (8)

■  
Gérard TAUTIL

(A suivre)



## Pour moi, ça montre que vous avez un goût exquis... À part ça, a-t-il été facile pour vous de réaliser votre projet de commerce ambulants ?

Facile, pas vraiment... Il a fallu du temps, après un premier refus d'un organisme incontournable, mais ensuite nous avons été aidés efficacement par l'AIRDIE, qui a facilité l'accès à un prêt bancaire à un taux raisonnable, en novembre 2014. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lozère avait procédé à une étude de marché puis à l'évaluation des moyens financiers et techniques. L'avantage de la non-précipitation – les démarches ont duré un an, un an et demie – a été de déboucher sur de meilleures prévisions.

Entretemps j'ai (Emmanuelle) pu trouver un emploi (remplacement) à la crèche de Trait d'Union pour février 2015, ce qui a bien aidé la subsistance du ménage. Et notre activité a pu démarrer à la mi-mars 2015.

## Vous avez donc maintenant toute une semaine d'expérience pratique : quelles sont vos premières impressions ?

Elles sont plutôt bonnes. Nous apprécions le contact avec les clients, et s'il leur est agréable, nous avons une bonne chance de succès. Dans les endroits isolés, notre arrivée est un peu l'évasion de la journée, l'occasion de voir les voisins, cela crée du lien social. Ce que veulent les gens, c'est que nous soyons à l'écoute et que nous répondions à leurs demandes, auxquelles nous essayons de nous adapter. Nous supposons qu'en saison touristique la demande sera plus importante, et que la clientèle des gîtes appréciera notre présence régulière.

Voilà une nouvelle activité économique sur notre territoire, à laquelle le « Vent des Bancelles » souhaite la bienvenue et un franc succès sur le long terme !

Propos recueillis par Jacques Hugon

## Les tournées de l'épicerie

*ci-dessous, retrouvez plus de détails sur les tournées, communes, hameaux, horaires. Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent varier de 15 mn à 30 mn.*

*Tous les arrêts ne sont pas inscrits, si vous habitez près des points indiqués et que vous êtes intéressés par notre passage, n'hésitez pas à nous contacter.*

### Mardi

Commune de Barre des Cévennes et du Pompidou  
8 h 30 : Le Vergougnous,  
9 h : Mazeldan, 9 h 15 : Le Masbonnet,  
9 h 30 : Mazaribal  
Commune de Pont Ravagers  
10 h 15  
Commune de Saint Martin de Lansuscle  
10 h 45 : Fabrègues, 11 h 15 : Village  
11 h 45, La Garnerie, 12 h 15 : Le Viala,  
12 h 45 : La Rouvière  
Commune de Saint André de Lancize  
14 h : Parking du temple

### Mercredi

Commune de Saint Hilaire de Lavit  
8 h : Parking face à la mairie,  
9 h : La Canonge, 9 h 30 : L'Elzière,  
10 h : Les Ayres  
Commune de Saint Martin de Boubaux  
11 h : Le Malhautier, 11 h 45 Place du temple  
Commune de Lamelouze  
13 h 15 : Les Salles,  
14 h : Village les Appens Bas  
Commune de Saint Julien des Points  
15 h 30 : Parking de la mairie,  
16 h : Les Crémadettes,  
16 h 15 : Le Verdier, 16 h 45 : Le Soulier  
Commune de Saint Michel de Dèze  
17 h 30 : Le Limarès, 18 h : Le Mas Soubeyran

### Jeudi

Commune de Saint Fréal de Ventalon  
8 h : La Cabanelle, 8 h 30 : Penens Bas,  
9h00 : Loubreyrou  
Commune de Saint Andéol de Clergumort  
9 h 45 : Le Pré neuf/Les Estrèches,  
10 h : Le Cros, 10 h 30 : Poussiels,  
11 h 15 : L'Espinas



### Vendredi

Commune du Chambon  
8 h 30 : Le Martinet Neuf,  
9 h : Place du village, 9 h 45 : Camping Municipal (saison estivale)  
Commune de Peyremale  
10 h 15 : L'Elzière  
Commune du Chambon  
10 h 30 : Tarabias, 11 h : Dieusses,  
11 h 30 : Vern  
Commune de Sénéchas  
13 h : Parking de la mairie  
Commune de Ponteilis  
14 h 15 : Parking de la mairie,  
15 h : Thomas

### Samedi

Bientôt sur le site

### Dimanche

Commune de Altier  
8 h 30 : Parking du Grand Altier,  
9 h : Parking cimetière,  
9 h 30 : Camping municipal (saison estivale), 11 h 30 : La Pigeyre,  
12 h : Chareylasses

## Pour en savoir +

09 82 12 24 36  
06 80 43 85 44  
<http://www.aupanierroulant.fr/>  
<http://www.aupanierroulant.fr/>



## Les lapins de l'Espinas

*Raymond Chapelle :  
Le plaisir de la chasse à la billebaude avec son chien...*

### Bonjour Raymond, comment avez-vous commencé à chasser ?

J'aimais à 17, 18 ans aller à la chasse. J'accompagnais seulement les chasseurs et je « bisquais » de voir mon père Victorin Chapelle partir avec son fusil et son chien, mais il fallait attendre d'être majeur. Pour mes 21 ans en 1948, j'ai reçu des mains de mon père un calibre 16 juxtaposé d'occasion. Je connaissais bien toutes les places où se trouvait tel ou tel animal. J'étais impatient de chasser.

### Votre père chassait-il seul ?

Non, il chassait dans une petite équipe faite de voisins, nous habitons sur St Frézal de Ventalon. Mon père Victorin Chapelle ainsi que son frère Albert habitaient Bonijols. Vidal Henry demeurait à Pénens Bas et Aimé Rouverand à Pénens Haut, le dernier Hugon Fortuné se tenait au Viala.

### Pourquoi chassaient-ils ensemble ?

Ils étaient liés d'amitié, du plaisir d'être ensemble, de se retrouver pour manger le lièvre, de plus, chasser en petit groupe avec plusieurs chiens courants, augmentait les chances d'en tuer un.

### Où chassaient-ils ?

Ils chassaient sur la commune de Saint Frézal et aussi sur celle de Saint Andréol de Clerguemort. Il y avait d'autres équipes sur ces territoires, mais ils se respectaient et chacun avait sa place.

### Que se passait-il lorsque le lièvre était enfin tué ?

Ce n'était pas à coup sûr qu'à chaque partie de chasse il était tiré, il y avait des bredouilles, mais lorsqu'un de l'équipe avait tué ce lièvre, il organisait la fête pour le samedi suivant.

### La fête ?

Oh! oui. Le lièvre était préparé en civet et le repas s'arrosait de nombreux canons de clinton avec des discussions animées en général. Au repas il y avait toujours un poulet à manger, suivi du civet, de légumes, de pommes de terre et d'un dessert.

### C'était le chasseur qui préparait cela ?

Non, c'était sa femme s'il était marié et pour les célibataires il y avait une sœur pour le faire.

Quand il arrivait que plusieurs fois de suite, c'était le même qui tirait le lièvre, les autres lui demandaient de leur donner pour préparer le repas.

### C'était toujours le samedi ce gueuleton ?

Oui, car le samedi pendant le gueuleton, ils préparaient la chasse du lendemain, ils faisaient le choix du territoire à parcourir. Ils ne chassaient que le dimanche, bien qu'à cette époque quand la chasse était ouverte, elle l'était tous les jours.

### C'était pareil pour vous Raymond, votre jour de chasse ?

Oui avec l'équipe et mon chien courant, je chassais le lièvre le dimanche matin, mais l'après-midi de Bonijols je grimpais à pied avec ce chien à l'Espinas.

### Là-haut aussi il y avait du lièvre ?

C'est pas pour lui, mais pour son cousin plus petit, le lapin de garenne que j'allais là-haut. Le chien avait du plaisir à les chercher, les poursuivre. Je me régalais de le voir travailler. Je parcourais tous les abords de l'Espinas jusqu'à la crête, puis je descendais

dans la châtaigneraie où il s'en trouvait aussi, mais il y en avait tout autour des bâtiments, inhabités à ce moment-là. Je le redis, le chien s'en donnait à cœur joie, je tirais pas souvent même si je pouvais les compter par dizaines, il n'y avait pas encore la myxomatose sur ces lapins.

### Sur les deux communes, il n'y avait du lapin qu'à cet endroit ?

Non, il s'en trouvait à Pénens Bas, à partir de dessous Pénens Bas jusqu'à Loubreyrou, mais c'est à l'Espinassas que j'en tuais sept à huit par saison. J'en manquais beaucoup ils avaient souvent le temps de plonger dans leurs terriers, mais je le redis, j'étais heureux de voir mon chien chasser.

### Vos lapins finissaient-ils comme le lièvre ?

Non, le lapin se mangeait à la maison en famille, ce n'était pas comme la fête du lièvre qui était l'occasion de grandes discussions. C'était aussi mon grand plaisir de chasser seul avec le chien.

### Vous chassiez d'autres gibiers ?

La veille de la chasse du dimanche, souvent le matin, je chassais les écureuils. Pour cela je parcourais les bords du ruisseau qui va de Bonijols à Penens Bas. Sur le bord de ce ruisseau, il y avait des noyers, plus c'était facile de marcher, car avec le passage des troupeaux, la coupe du foin et le ramassage des châtaignes c'était bien dégagé.

### Vous y alliez souvent ?

J'y allais chaque fois

que je le désirais. C'était des écureuils roux, nombreux. Je chassais sans chien, il me fallait observer et faire une marche d'approche discrète pour les repérer. J'ai le souvenir de leur chair cuisinée, une chair très fine. À cette époque le propriétaire de Carmentran qui n'habitait pas sur place, y venait les chasser, c'était un spécialiste des écureuils, leurs peaux se vendaient.

### Et le gibier à plume, vous intéressait-il ?

Je faisais la grive dans les champs autour des maisons lorsqu'elles venaient se gaver de baies de lierre et de pommes abîmées. C'était pareil pour le merle, on ne levait ces oiseaux qu'au hasard. Personne ne chassait ces oiseaux au poste fixe, construit par le chasseur avec des appelants comme ça se pratiquait ailleurs.

### Vous mangiez les grives en brochette ?

Rarement et de petites brochettes, car j'en tirais de ci de là, il était possible de les manger non vidées et très faisandées ou fraîches et vidées. Je le répète, ce que j'aimais le plus c'était de voir le chien traquer et surtout pas de faire des tableaux de chasse qui sont des massacres. Il y avait aussi des perdreaux autour des maisons. Ils cherchaient les champs pour manger, sûr il en reste une compagnie actuellement entre le Col de Bannette et Vialas.

### Y avait-il d'autres bêtes chassées ou pas ?

Avant on tuait beaucoup ce que l'on appelle la sauvagine, le renard était fortement piégé pour sa fourrure qui se vendait bien. Je n'ai jamais utilisé le piège. Le piégeage à la tendelle se pratiquait aussi sur nos communes même si c'était des pratiques de la haute Lozère, des Causses. À cette époque juste après la deuxième guerre mondiale le sanglier était une rareté, mon père et son

équipe parfois en tuaient un par an. Le sanglier est arrivé bien plus tard, une fois on en a tué un presque tout blanc, c'était peut-être un accouplement accidentel avec des porcs, ou le début de l'apparition du sanglochon ou du cochonglier. Il n'y avait aucun sanglier.

### Quelle place tient la chasse dans votre vie ?

Cette chasse que j'ai pratiquée a été un de mes plus grands plaisirs, le même que j'éprouvais en allant pêcher le vairon et le goujon à Loubreyrou, il y avait beaucoup de ces poissons de dessus Roubieu jusqu'au Collet de Dèze. C'était une passion.



**Eric Tamisier**  
interview de **Raymond Chapelle**  
né en 1927 à la Lignarès –  
Commune de St Andéol de Clerguemort –  
demeurant à Poussiels.

**Myxomatose** : épidémie extrêmement grave pour le lapin, souvent létale apparue en France dans les années 1950. elle est due à un virus très résistant.

**La tendelle** : Une chasse traditionnelle sans arme. Un piège fait de pierres plates et de menus bouts de bois, destiné aux grives en particulier la grive musicienne ou grive commune.

## Castanhièrs noiricièrs, pelons rebèls e castanhas generosas

*Lo mistèri : coma se fa que sus una tèrra tant paura, aquel aubre ofrís de fruchas tant noriguièras? D'aubres que son de vertadièrs monuments per que cinc o sièis sègles de reng son encara quilhats.*



*Octobre a colinat; novembre es aquí e dins los castanhals, alara que lo fulhatge dobta entre lo jaune d'aur, lo jaune òcre o lo maurel, los pelons (qu'an manquat d'aiga*

*l'estiu durant) se destacan dels ramèlets (sens s'estre assadolats) per anar se pausar sus la tèrra mairala. Es ora de castanhar dins la Cevena tota. Castanhar, un trabalh que d'unes avián trapat a la fièras de la loga de Barres o de La Crotz del Bertèl, un trabalh familiar, un trabalh que vos nafra las mans e que uèi s'es un pauc mecanizat. E, se fa temps èra la manjadissa essenciala pels cevenols, uèi es encara un regal pels pichons e bèles que siá aprestada en sopas, tetas, afachadas, confituras o pastissons. De mai aquela frucha, aquel aquèni que conten fòrça ressorças energeticas e fibras, es ric en fèrre, vitamina C, potassi e magnèsi.*

*E puèi quinas varietats, quina riquessa : de castanhas de totas las menas : las barbudas (pus lèu per la confitura), las pelegrinas, las migolas, las comabalas, las daufinenques que son de las melhoras, las bodinencas o las petarèlas ( per las afachadas) e d'autres encara las michamencas, las obornencas (mas grossièras que crenhon pas lo freg), las figaretas, las rabairèlas, las passapaires , lo peirejons qu'aiman plan l'ombreta de l'evèrs.*

*De costuma, la castanhas s'amassan amb las mans que vòl melhon parar amb de gants : de fach lo pelon sembla mai un orsin que se regala de vos ponchar qu'un orson que vòl vos calinar. Per remembre las femnas disián a la velhada que la castanhada durant èra impossible de brocar perque lors dets cardavan la lana ! Pels còps los pelons badalhan ; las castanhas s'esterpan sul sòl e lo bertolh (o la sa-*

*Octobre va s'éteindre; novembre se présente et dans les châtaigneraies, alors que le feuillage hésite entre le jaune d'or, l'ocre jaune et le brun, les bogues qui ont manqué d'eau cet été, se détachent des rameaux (sans s'être enflées*

*comme de coutume) pour se poser sur la mère terre. C'est l'heure de châtaigner dans toute les Cévennes. Châtaigner, un travail qu'autrefois l'on obtenait lors des foires de la loue de Barre ou à la Croix de Berthel, un travail familial, un travail qui vous blesse les mains, et qui aujourd'hui s'est un peu mécanisé. Et si la châtaigne était jadis la nourriture essentielle des cévenols, elle reste aujourd'hui pour les petits et les grands un moment de convivialité, de plaisir que se soit en soupes, en « têtes », « en affachadas », en confitures ou dans les desserts. De plus, ce fruit, cet akène qui contient de nombreuses fibres et ressources énergétiques est riche en fer, vitamine C, potasse et manganèse.*

Et puis que de variétés, quelle richesse ! Des châtaignes de toutes sortes : les « barbues » pour les confitures, les « pélégrines, migoules, coumebales, daufinenques ou pétarèles pour les affachées et d'autres encore comme les michaminques, les obornenques (plus grossières et qui craignent le froid), les figarettes, les rabairèlas, les passapaires, les peirejons qui aiment bien l'ombre de l'ubac».

Pour le commun des mortels, les châtaignes se ramassent avec les mains qu'il vaut mieux équiper de gants, car la bogue ressemble davantage à un oursin qui se plaît à vous piquer qu'à un ourson qui veut vous caresser. Pour mémoire, lors des veillées au village, les femmes disaient que pendant la période des castagnades, il était impossible de tricoter, car les doigts cardaient la laine ! Parfois les bogues s'ouvrent : les châtaignes s'éparpillent



*E se volete passar un bon moment per los uèlhis e lo cèl de la boca, passatz a la cosina e metètz vos al trabalh per preparar aquèl flan cevenòl.*

*Ingrédients per 8 personas :*

- 500g de crema de castanhas (la melhona)
- 300 g de sucre en polva
- 1 litre de lach. e 6 uòus

*Aprestatge:*

- Far bulhir lo lach.
- Batre los uòus amb 100g de sucre puèi ajustar lo lach, la crema de castanhas e plan mesclar lo tot.
- Amb lo sucre que demòra e un pèu d'aiga, far un caramèl puèu òcre que maurel.
- Recobrir de caramèl lo mòtle o las 8 veïnas e vejar l'aprestatge.
- Metre al forn quicòm coma una ora (180°) dins un bany maria. ; laissar refregir puèi metre al refrigerador un parelh d'oras.
- Desemmollar e servir plan fresc.

*queta) s'emplís lèu fach ; mas sovent cal los ajudar a s'espètar amb una grata (un bastonet amb doas arpas). Cò dich un bon professional pòt amassar 200 quilòs de castanhas la jornada tota.*

*Alara de que ne far d'aquelas castanhas ! Levat qualquas unas que s'emplegan per la sopa acompanhadas de lach, de calhada o de vin e d'autres per las afachadas que grasilhan sus un brasier, la mager part s'emplega per las confituras, la farina o seca dins las cledas. Dins aquèl ostalòt, al mitan del castanhal, sul cledat, s'esterpan la castanhas, alara qu'en bas, un fuòc es atubat, susvelhat. De temps en temps per amaisar las flamas se trai de ploch (brisum de pel de castanha de l'an de davant). Aital de jornadas durant, lo fum e la calor ambient secan las castanhas que puèi seràn rissadas pel lo pisador e despolhadas de lor vestit. Sufirà de las passar al ventaire qu'acabarà de triar las pelifras et lo brisum.*

*Ara las bajanas son prèstas. L'enveja es bèla de prene lo bertol et la grata a la fin de la setmana. Mas mèfi, los castanhals son des verdièrs privats e donca cal pas doblidar d'encontrar los proprietaris.*



Alan Pantel

sur le sol et il est facile de remplir le panier et il se dit qu'un bon professionnel peut recueillir journalièrement 200 kg ; mais souvent, il faut l'aide d'une «gratte» pour ouvrir les bogues.

Et puis que faire de toutes ces châtaignes ! À part quelques-unes utilisées pour la soupe accompagnée de lait, de caillé ou de vin et quelques autres grillées lors des soirées «affachadas», la plus grande partie est utilisée pour la confiture, la farine et confectionner «les bajanas» dans les clèdes. Dans cette bâtisse sise au milieu des châtaigneraies, les châtaignes sont étalées à l'étage sur un plancher alors qu'au rez-de-chaussée, un feu est allumé ; de temps en temps pour apaiser les flammes l'on jette «le ploch» (débris des peaux de châtaignes de l'année précédente) . Ainsi durant des journées, la chaleur et les fumées ambiantes sèchent les fruits qui finalement seront dépouillés de leur costume en passant dans le « pisador ». Encore un passage au tarare pour les débarrasser de leurs brisures de peau et de la poussière et les « bajanas » seront prêtes.

Alors l'on comprend pourquoi, la fin de semaine arrivant, l'envie est belle de prendre le « bertol » et la gratte pour aller à la rencontre de ces petits akènes. Mais attention, les châtaigneraies sont des vergers privés et donc la première des choses est de ne pas oublier de demander la permission aux propriétaires de ces arbres à pain.



Alain Pantel

# Escapade en Antarctique

*Cette année pour les vacances d'été, la famille des ours bruns  
Les Brownbears partent rendre visite à leurs cousins éloignés  
Les Iceofbears au Pôle Sud  
Ils décident de visiter la région en Iceberg...*



**EN ROUTE POUR L'AVENTURE**



Inès Martinez  
10 ans



Fraissinet de Lozère  
conseil municipal  
30 septembre 2015

*Tous les conseillers présents  
sauf Christian Begon, Nils  
Bjornson Langen, Regis  
Durand  
Secrétaire de séance :  
Dominique Molines*

Le Compte rendu du dernier Conseil Municipal est adopté sans remarque.

## PLU

Le dossier définitif n'est pas arrivé du Bureau d'études. Il sera approuvé au prochain CM.

## Opération le jour de la nuit

Les lampadaires seront éteints dans tous les villages sauf la Brousse la nuit du 10 octobre. À vérifier le lampadaire devant étable Mazoyer (branché sur compteur Mazoyer). Un conseiller est désigné par village.

## Adhésion Fondation du Patrimoine 2015

50 € Votée à l'unanimité.

## Indemnité au receveur des impôts

378 € Votée à l'unanimité.

## Charte du Parc national des Cévennes

Modifications mineures :

3 modifications sont proposées « Passage du Rallye de Lozère sur la départementale en zone cœur, Arbre local rajouté le cormier, camping-car et tentes autorisées en zone cœur pour les bergers ». Accord unanime.

**Emprunt pour solder les opérations d'investissement** en remboursant la ligne de

crédit. Le conseil autorise le maire à contracter un emprunt à la Caisse d'Épargne de 70 000 € pour boucler les opérations Aménagement entre Runes et la Brousse et Travaux liés aux inondations.

## Droit de préemption urbain sur les parcelles C 446 et 447 à Plaisance

Allier Jean-Paul et sa sœur envisagent de vendre ces 2 parcelles de 3225 m<sup>2</sup> à Patrick Rouméjon pour un montant de 2902.50 €. Le conseil à 6 voix pour et 3 abstentions décide de préempter pour les raisons suivantes : ces terrains représentent un grand jardin situé devant 10 maisons différentes de Plaisance et en zone inondable. Son utilisation sur le cheminement piétonnier envisagé entre Le Pré du Moulin et le Pont représente une opportunité collective intéressante.

## Cartographie des cours d'eau de la commune

L'État et la Chambre d'Agriculture ont réalisé sur notre commune test une cartographie des cours d'eau. Plus de 30 personnes ont participé à la première réunion en juillet 2015. Lors de cette réunion puis au débat public et enfin en mairie, des modifications ont été proposées. Ces modifications (Fraissinet, Plaisance, La Brousse...) sont adoptées et transmises par le Maire à la DDT (Service Eaux)

## Travaux au gué de la Brousse

Mme Pucheral Blanchard et M. Daudé Michel proposent au Conseil d'aménager le gué de la Brousse avec une calade. La mairie prendrait en charge ciment et sable et eux feraient et payeraient la main d'œuvre. Approuvé à l'unanimité sous réserve

d'obtenir les autorisations de la MISE (service de l'eau). Le maire et Michel Daudé rencontreront le service.

## Station d'épuration de Fraissinet

Lecture du rapport d'inspection au bout d'un an de fonctionnement, qui constate que la station fonctionne bien.

## Contrat territorial

Le maire présente les opérations projetées pour les trois ans à venir qui feront l'objet de demandes de subventions auprès des financeurs.

## Accessibilité mairie par le Chan del Rey

90 000 € (demande 50 % DETR État, 30 % Département)

## Voirie communale (2016 et 2017)

24 000 €, demande 40 % au Département

## Aménagement Village de la Brousse

1ère tranche de 250 000 € (Eaux, Assainissement Enfouissement réseaux secs, voirie et places). Demande subvention de 52 500 € à l'Agence de l'eau et 52 500 € au Département pour la partie réseaux d'eaux usées et AEP, et 64 000 € pour la Région et 40 000 € pour le département pour l'aménagement du village.

## Four et fontaine du Viala

30 000 €. Demande de 50 % Département et 30 % Parc des Cévennes.

## Commune nouvelle avec Le Pont de Montvert et Saint-Maurice de Ventalon

Suite à une première réunion publique qui a eu lieu un débat est ouvert sur cette possibilité. Si nous ne fusionnons

pas nous sommes « ponctionnés » par l'État de 23 000 € (pour nos 3 communes), nous avons des dossiers communs comme le SIVU de l'école, les quartiers Plaisance, le Viala et le Pré du Moulin, ou la maison des CCAS. D'un autre côté, nous avons des politiques différentes sur les impôts (-30 % sur Fraissinet) ou sur les emplois communaux et une vision que Le Pont ne pense qu'au Centre Bourg sans respecter la ruralité. Nous avons proposé au Pont de Montvert et à Saint Maurice un conseil commun aux 3 conseils pour avancer sur ces dossiers. Le premier a eu lieu le 10 septembre. Chacun a pu s'exprimer et des remontées favorables à cette fusion nous sont transmises. Le conseil est partagé entre ceux qui pensent qu'il faut y aller de suite, d'autre attendre la fin du mandat. Un nouveau conseil commun est prévu le 15 octobre (reporté au 29 octobre). D'un autre côté il est difficile de se faire « ponctionner » ainsi alors que notre situation financière est déjà critique et va nous imposer de toute manière des augmentations d'impôts (Le Pont et Saint Maurice, eux, fusionneront avec ou sans nous au 1/1/2016).

## Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

L'école de la pierre sèche a été inaugurée le 26 septembre. Elle est louée aux ABPS. La gendarmerie a été inaugurée le 21 septembre avec le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. Elle est louée depuis le 1/9/15. Le Conseil s'exprime sur la nouvelle carte des intercommunalités et souhaite être rattaché à Florac Sud Lozère avec qui nous travaillons.



## Rencontres estivales

Concert à l'église de l'ensemble de Molezon le 25 juillet (église pleine), rencontre estivale municipale le 7 août à Runes (80 personnes seulement), lectures d'été à Fraissinet Maison Roumegous le 17 août (plus de 100 personnes).

## SIVU

Il semble que des enfants n'aient jamais d'activités (TAP) après l'école (garderie seulement) Christelle se renseigne. Et fera remonter au CA du SIVU.

## Sécurité

Demandes d'un panneau Attention enfants à l'entrée de Racoules (actée) et demande au Conseil départemental d'une étude d'aménagements pour faire ralentir les voitures dans la traversée de Runes.

## CCAS

Réunion prévue le 5 novembre à 20 h.

## Ramassage scolaire

Une réunion va être organisée afin d'optimiser l'utilisation du car par tous les enfants. ■

Le Pont de Montvert  
conseil municipal  
3 juillet 2015

## Membres présents :

Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard, Stéphane Maurin, Michèle Buisson, Yves-Elie Laurent, Albert Douchy, Daniel Molines, Gilly Mac Hugo.

## Membre excusé :

Yves Servièrre  
Secrétaire de séance :  
Daniel Molines

## Rencontre avec les pompiers

Deux membres de la caserne des pompiers volontaires du Pont (Régis Molines et Bruno Ramdane) ont souhaité présenter au conseil les difficultés grandissantes pour recruter des volontaires dans la population locale, à tel point que la présence même de cette équipe locale pourrait s'en trouver être remise en cause.

Des suggestions d'actions de communication sont conjointement proposées et discutées pour sensibiliser la population, jeunes particulièrement, à la nécessité de se mobiliser individuellement pour une cause aussi vitale sans tout attendre de la collectivité.

## Rencontre avec l'association « Passadou »

Deux de ses principaux membres fondateurs (Clémence Mallet et Régis Molines) ont présenté cette association, ses activités diverses et ses multiples projets d'animation de la vie locale notamment. Au-delà des chantiers internationaux, ses membres souhaitent développer des ateliers périscolaires et des manifestations culturelles tout au long de l'année.

Les problèmes logistiques que cela engendre pour l'équipe technique de la mairie sont longuement présentés et discutés. Il est envisagé un séjour de formation de jeunes fin août-début septembre avec hébergement sous tente au camping.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité

## Délibérations

– L'activité du distributeur automatique d'argent du Crédit Agricole fait apparaître

un déficit de 1200 euros qui, selon la convention, doit être pris en charge par la collectivité. Suite à la demande de la commune, la Communauté de commune sa validé le principe d'une prise en charge. Celle-ci s'établit donc à :

- 50 % pour la Communauté de communes.
- 50 % pour la mairie.

– Mode de dévolution des travaux de la tour de l'horloge et des hangars communaux.

Pour l'horloge, les délais de validité des offres étant dépassés, les appels d'offre doivent être relancés.

Selon les modalités d'attribution des marchés, il convient de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre pour les garages communaux.

– Regroupement des communes : Lors de précédents Conseils, l'idée de regroupement par la constitution d'une commune nouvelle avec Fraissinet et St Maurice avait été débattue. Une proposition de réflexion dans ce sens a été adressée par courrier aux deux Maires concernés. Un tel regroupement ne ferait que coller à la réalité du fonctionnement du territoire de ces trois communes autour des mêmes commerces et services. Cela permettrait également des mutualisations et de minimiser la baisse de la dotation de l'état.

En l'attente du positionnement des autres communes interpellées par le courrier, la délibération de principe suivante est prise :

« Le conseil municipal souhaite aboutir à la création d'une commune nouvelle avec Fraissinet et St Maurice de Ventalon qui lui paraît le territoire pertinent. Si l'une ou l'autre de ces communes n'adhérait pas à cette proposition, le conseil entérine le principe de regroupement

avec la seule commune volontaire »

La proposition d'une réunion publique sur ce sujet est validée et sera proposée aux autres communes.

– Adhésion au label « station verte » : Après en avoir évalué la pertinence, Yves-Élie expose le caractère plutôt positif d'une telle démarche.

## Point sur les travaux

– Programme voirie 2015 : François présente l'ensemble des travaux projetés qui seront réalisés, subventionnés à 50 %. La réunion de démarrage des travaux a lieu le mardi 7/07 à 9 h à la mairie.

- Rues basses de Finiels : 6820,00 euros HT
- voie communale Cribaillet : 1967,5
- foyer logement : 1460
- voie communale de Grizac : 1916
- voie communale de Montgros : 5505
- voie communale de Sogne Rousse : 6292,40

Total de 23 960,90 euros

Les travaux seront réalisés par l'entreprise GERMAIN.

– Divers problèmes d'approvisionnement en eau potable sont abordés, l'arrêté de vigilance sur le Tarn acté.

– Appartement de la poste : travaux à prévoir

– camping : mise aux normes, panneaux d'affichage...

– maison cantonnière : travaux à prévoir (toiture et sol intérieur). La destination du local est aussi discutée.

– Préparatifs des festivités de l'été : travail de mise en cohérence des dates des diverses manifestations.

– La démarche « agri-local » initiée par le conseil général pour favoriser l'approvisionnement local notamment en restauration collective est abordée.





*Procuration :*

Jacques HUGON à Alain VENTURA

*Secrétaire de séance :*

Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Lecture est faite de l'ordre du jour.

## • Fusion de communautés de communes..., de communes?

Présence de M. Camille LECAT, maire de SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT.

Le maire informe le conseil que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) a été adoptée au Sénat et à l'assemblée nationale le 16 juillet dernier. Cette loi prévoit en 2017 la fusion des communautés de communes rurales à un minimum de 5000 habitants et le transfert des compétences eau et assainissement des communes à ces E.P.C.I à compter du 1er janvier 2020. À cela, la loi du 16 mars dernier relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle incite les communes à se regrouper en une seule commune.

Si la commune nouvelle est créée avant le 1er janvier 2016, celle-ci bénéficiera d'une exonération de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat pendant trois ans. Pour la commune de St Frézal, la contribution au redressement des finances publiques est de 5000.00 € par an soit une baisse de la D.G.F. de 15 000.00 sur trois ans.

MM. les maires, Camille LECAT et Alain VENTURA, informent le conseil de la proposition du maire de VIALAS, Michel REYDON, de fusionner les 3 communes

– St Frézal de Ventalon, St Andéol de Clerguemort et Vialas – en une seule. Camille LECAT informe le conseil des échanges tenus à ce propos lors du conseil municipal de St Andéol du 25 juillet dernier : après débats, le conseil de St Andéol propose une rencontre entre élus de St Frézal et de Vialas afin d'échanger sur cette idée. Les élus débattent sur cette idée de regroupement, notamment sur :

– Pourquoi se regrouper.

– Les modalités de création et d'organisation de la commune nouvelle.

– Le choix des communes avec qui se regrouper : le regroupement avec St Andéol de Clerguemort peut s'entendre (proximité géographique, école, personnel communal...) mais quelle est la logique qui sous-tend un regroupement avec Vialas? À compter du 1er janvier 2016, Vialas fera en principe partie de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et la nouvelle équipe municipale a une sensibilité semblable à celle de St Frézal et de St Andéol,

– La fusion des communautés de communes à 5000 habitants en 2017 incite également les communes à se réunir pour une meilleure représentativité au sein de ces nouvelles instances. Dans ce cas, certains élus se demandent pourquoi ne pas fusionner avec des communes de la Vallée Longue (St Privat, St Hilaire, St Michel) ou de St Maurice de Ventalon ?

– La question de l'identité et de l'attachement à la Commune.

– L'éventuelle tenue d'un référendum auprès des habitants.

– Doit-on se dépêcher de fusionner pour éviter une baisse de dotation, au

risque de mal préparer cette fusion? Doit-on fusionner seulement avec Saint Andéol dans un premier temps ?

Le conseil se pose nombreuses questions et, afin d'aller plus loin dans la réflexion, souhaite obtenir plus d'informations concrètes sur les modalités de mise en œuvre des communes nouvelles ainsi que sur la situation globale des deux communes (démographie, emploi, fiscalité, finances...).

Le conseil accepte de participer à une première rencontre entre élus de Saint Andéol et de Vialas.

Départ à 18 h 45 de Camille Lecat

## • Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juin 2015.

## • Lancement du Plan Local d'Urbanisme

La commune de St Frézal doit lancer l'élaboration de son P.L.U avant la fin de l'année sous peine de caducité du P.O.S. La commune de Vialas doit également élaborer son P.L.U.; aussi, dans une logique de réduction des coûts, les maires des deux communes proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. La commune de Vialas sera coordinateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation de marché, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque commune. Le conseil, après en avoir délibéré, approuve la proposition de constitution du groupement de commandes

avec la commune de Vialas et autorise le maire à signer l'ensemble des documents permettant de mener à bien l'objet susmentionné.

Un groupe de travail d'élus de St Frézal se réunit mercredi prochain afin de finaliser la partie St Frézal du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (C.C.T.P.), document faisant partie du Dossier de Consultation aux Entreprises.

## • Mise à disposition de terrain communal à l'Ayrolle à la Communauté de communes

Le maire rappelle au conseil le projet de création d'un atelier au hameau de l'Ayrolle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Il rappelle également que le préalable au projet consiste en la viabilisation du terrain par la commune.

Afin de mener à bien ce projet, le maire propose au conseil de mettre à disposition ce terrain cadastré B n° 372 d'une contenance de 12 a 00 ca sis hameau de l'Ayrolle à la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet d'atelier susmentionné et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition avec la C.C.C.M.L.

## • Centre de secours du Collet de Dèze

Le maire informe le conseil de la réunion du 10 juillet dernier en mairie du Collet de Dèze ayant pour objet le surcoût financier d'un montant de 87 803.95 € du projet du nouveau centre de secours.

Ce surcoût risque d'être supporté par les communes : 50 % à la charge du Collet de Dèze et 50 % par les autres communes. Le fonds de concours initial d'un montant de 21 858,54 € de la commune de Saint Frézal de Ventalon augmenterait ainsi de 25,86 %, soit une augmentation de 5 652,62 €. La commune du Collet de Dèze a sollicité auprès du S.D.I.S. et du Conseil Départemental de la Lozère une augmentation de la participation financière afin de réduire le montant du fonds de concours des communes. La commune du Collet de Dèze doit engager des dépenses supplémentaires et demande aux communes de confirmer leur participation financière à ce surcoût dans l'hypothèse où le S.D.I.S. et le Conseil Départemental n'y participeraient pas. Après en avoir délibéré, le conseil affirme son attachement à l'aboutissement de ce projet mais réserve toutefois son engagement en fonction de la participation supplémentaire du S.D.I.S. et du Conseil Départemental.

• **Délibération modificative n° 2 budget A.E.P.**

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires (voir **tab1**) Approuvé à l'unanimité.

• **C.C.A.S.**

L'association désormais dissoute « Les Amis de St Frézal » s'occupait de la fête d'été + repas des anciens, etc. L'argent qui restait a été transmis au CCAS qui pourrait accepter qu'en son sein on crée un Comité des Fêtes dont le C. M. pourrait être partie prenante. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCAS.

**tab1**

| Désignation                    | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 6063 : fournitures entretien | 50.00 €                        |                                  |
| D 673 : titres annulés         |                                | 50.00 €                          |

**tab2**

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Montant des travaux TTC     | 34 001.33 € |
| Subvention du Département   | 14 193.95 € |
| Participation de la commune | 19 807.38 € |

**tab3**

|                                 | Taux d'aide  | Participation financière HT |
|---------------------------------|--------------|-----------------------------|
| ETAT                            | 50 %         | 24 225.00 €                 |
| Conseil Régional L-R            | 12 %         | 5 814.00 €                  |
| Conseil Départemental Lozère    | 10 %         | 4 845.00 €                  |
| <b>Total subventions</b>        | <b>72 %</b>  | <b>34 884.00 €</b>          |
| <b>Autofinancement communal</b> | <b>28 %</b>  | <b>13 566.00 €</b>          |
| <b>TOTAL coût travaux HT</b>    | <b>100 %</b> | <b>48 450.00 €</b>          |

**tab4**

| Nom du projet           | Montant des travaux HT | Subvention du Département sollicitée | Date de réalisation |
|-------------------------|------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Aménagement préau école | 20 000,00 €            | 8 000,00 €                           | 2017                |
| Réfection voirie 2016   | 35 750,00 €            | 14 300,00 €                          | 2016                |

|  |              |             |           |
|--|--------------|-------------|-----------|
| Réfection voirie 2017                          | 35 000,00 €  | 14 000,00 € | 2017      |
| Logement social au Géripon                     | 71 460,00 €  | 10 000,00 € | 2015-2016 |
| Aménagement mairie                             | 150 741,36 € | 60 296,54 € | 2015-2016 |
| Aménagement Pénens Bas : enfouissement réseaux | 43 600,00 €  | 1 591,40 €  | 2016      |
| Aménagement hameau Pénens Bas : parking Ouest  | 6 707,60 €   | 2 683,00 €  | 2016      |
| Aménagement hameau Pénens Bas : parking Est    | 13 576,00 €  | 5 430,00 €  | 2016      |
| Réhabilitation moulin Salson                   | 53 000,00 €  | 26 500,00 € | 2016-2017 |
| Aménagements hameau Salson                     | 23 989,20 €  | 8 396,00 €  | 2015      |
| Alimentation AEP hameau Salson                 | 105 000,00 € | 52 500,00 € | 2015-2017 |
| AEP : stérilisation eau distribuée             | 50 000,00 €  | 25 000,00 € | 2016-2017 |



## • Remplacement de personnel communal

Une commission ressources humaines (Alain Ventura, Jacques Hugon, Muriel de Gaudemont-Landais, Marie-Christine Lieber, Anne-Marie Didier) s'est réunie afin d'étudier l'ensemble des candidatures pour les deux postes à pourvoir – agent technique communal et aide-maternelle pour l'école primaire. Préalablement, la commission a défini une grille de sélection composée de critères objectifs (diplômes, compétences professionnelles et personnelles, caractéristiques personnelles, éligibilité contrat CAE).

– 19 candidats ont répondu à l'offre d'emploi d'aide maternelle : la commission a retenu la candidature de Mme Anne-Christine COURCOL.

– 21 candidats ont répondu à l'offre d'emploi d'agent technique communal : la commission a retenu la candidature de M. Mickaël GUITTARD.

## • Points sur travaux

– Programme voirie 2015 : Dans le cadre du programme départemental voirie 2015, des réfections de voiries sur les voies communales de Leyris, des Espérelles, de Vimbouches et de Cheyviel vont être réalisées :

Le plan de financement prévisionnel (voir **tab 2**) :

Terres du Salson :

Le maire informe de l'acquisition par la SAFER des terres agricoles du SALSON (origine COLOMBAT) avec rétrocession (temps de stockage de 5 ans maximum) à M. Guilhem ROUSSEL et Mme Julia HUGUES. Le maire informe le conseil de la demande de Guilhem Roussel et Julia Hugues de mise à

disposition de la parcelle communale A 929 sise à LAS GOUTTES d'une contenance de 4ha32a74ca. À l'unanimité, le conseil donne son accord et autorise le maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage pour la parcelle susmentionnée avec les demandeurs.

– Divagation d'animaux domestiques : Il est rappelé qu'un arrêté communal a été pris le 29 juin dernier afin d'interdire la divagation d'animaux domestiques et/ou animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Cet arrêté a été remis en mains propres à un exploitant agricole propriétaire d'un troupeau d'ovins. Malgré cet avertissement, ce troupeau continue de divaguer et crée des dégâts sur la commune (propriétés privées et communales). Le conseil échange sur la position à adopter face à cette situation ; les conseillers sont partagés entre un dépôt de plainte immédiat auprès de la gendarmerie ou un dépôt de plainte après envoi d'un courrier en R.A.R. à l'intéressé. À 8 voix et 2 abstentions, le conseil décide d'adresser un courrier en R.A.R. ordonnant au propriétaire du troupeau d'ovins de mettre un terme à la divagation de son troupeau dans un délai de 8 jours à réception du courrier. Passé ce délai, si la situation n'est pas régularisée, le conseil municipal autorise le maire à déposer plainte devant la gendarmerie pour non-respect d'un arrêté municipal interdisant la divagation d'animaux.

– Fonds de solidarité suite aux intempéries de l'automne 2014.

La mairie a reçu les arrêtés

attributifs de subventions de l'Etat, du Conseil Régional L-R et du Conseil Départemental de la Lozère suite aux intempéries d'automne dernier ; le plan de financement (voir **tab 3**).

De premiers travaux ont été réalisés :

– Réparation hameau du Salson : Une première tranche de travaux de mise en sécurité a été réalisée sur le PR afin que randonneurs et ânes puissent l'emprunter.

Une deuxième tranche de travaux sera réalisée en septembre (mur de soutènement en amont du village, curage fossé et réfection buse, calade début du PR).

– Réparation chemin des Maresques : Le reprofilage du chemin et le curage de la buse ont été effectués par l'entreprise Rouvière ; Céline MATHIEU signale des problèmes de circulation d'eau suite aux travaux réalisés.

– Réfection du passage busé à la Felgeadette

– Contrat territorial : Le maire présente au conseil les projets d'investissements pour lesquels la commune sollicite une participation du Conseil Départemental de la Lozère dans le cadre du contrat territorial 2015-2017 (voir **tab 4**). Après en avoir délibéré, le conseil approuve les projets inscrits dans le tableau ci-dessus et détaillés dans des fiches projets qui doivent être adressées au Département avant le 28 août 2015.

– Source de Peyre Brune M. LAUGIER, géologue, préconise la réalisation de menus travaux en régie (personnel communal) pour mieux comprendre le fonctionnement de la source.

Le maire a effectué deux de-

mandes d'autorisation de travaux auprès du P.N.C. et de la D.D.T. et demandera également autorisation auprès du propriétaire, le Groupement Forestier.

– La commission Sentiers s'est réunie le 29 juin dernier et a travaillé sur un outil répertoriant l'ensemble des chemins communaux, les remises en état nécessaires (ex : mur écroulé, coulée de boue..), la localisation GPS.

Marc Gourdon informe de l'existence d'une journée des chemins (sensibilisation du public, chantiers collectifs bénévoles d'entretien et/ou de réhabilitation des sentiers).

Fin de la séance : 21 h



Saint Maurice  
conseil municipal  
11 septembre 2015

## EXTENSION DU PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande d'adhésion à la Communauté de communes du Mont Lozère, de la commune de Vialas, au 1er janvier 2015.

## INDEMNITE PERCEPTEUR

Le conseil décide à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 au comptable du trésor. Ce montant s'établit à 265.67 € net

## MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Sur proposition du SDEE, le conseil municipal engage

une étude pour remplacer les lampes de l'éclairage public qui causent un gaspillage énergétique. 19 points lumineux sont concernés.

### CONTRATS TERRITORIAUX

Le conseil a préparé 4 fiches projets sur les contrats territoriaux :

Extension garage communal : 62 030.15 € HT

Aménagement du hameau de Masméjean 19 895 € HT

Entretien voirie communale 40 000 € HT

Rénovation du temple de St Maurice 175 000 € HT

Le conseil autorise le Maire à signer tous documents nécessaires correspondant à ces fiches projets pour la période 2015/2017.

### DEMANDE DE DÉMISSION DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Ghislaine Guignier a demandé sa démission du poste d'agent administratif de la commune de St Maurice. Le Maire accepte cette démission à compter du 1er décembre 2015.

Le conseil donne la mission au Maire d'embaucher un personnel de remplacement à partir du 1er novembre et l'autorise à signer tous contrats liés à l'embauche.

## Saint Maurice conseil municipal 2 octobre 2015

*Présents : tous sauf  
Mme Thyss.*

### FUSION DES COMMUNES

Après débats le conseil décide à l'unanimité la fusion des communes de St Maurice de Ventalon et du Pont de Montvert pour créer une commune nouvelle. Le débat a montré la nécessité administrative de ce rapprochement.

Les conseillers municipaux ont débattu sur les difficultés que pourrait rencontrer notre petite commune en matière de représentativité, au sein de cette commune nouvelle au territoire étendu et à la population augmentée.

Mais dans l'intérêt des administrés, la fusion de ces deux communes leur apparaît inévitable et opportune.

### CONSULTATION SUR MODIFICATION DE LA CHARTE PNC

Le conseil délibère à l'unanimité pour accepter les modifications de rédaction de la charte : modalités 25/26/13 et 32.

### EMPLOI AGENT ADMINISTRATIF

Le Maire informe le conseil de la nécessité de remplacer Ghislaine Guignier, démissionnaire. Il propose de contractualiser pour 6 mois, avec la Mairie de Fraissinet de Lozère pour employer la secrétaire de mairie Dominique DELMAS. Le conseil approuve cette décision et

charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette contractualisation.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES/

Le Sictom a communiqué les dates de collectes pour la saison d'hiver qui sont affichées en Mairie.

Le Président du SICTOM rappelle par lettre les problèmes d'incivisme de certaines personnes qui ne respectent pas les consignes de tri des déchets et déposent leurs encombrants dans les conteneurs OM ou à même le sol. Cela perturbe le service de collecte des déchets ménagers et donne malheureusement une très mauvaise image de notre région touristique.

Le SICTOM assure uniquement la collecte des déchets ménagers qui doivent être déposés dans des sacs plastiques et dans les conteneurs prévus à cet effet « cf. les autocollants apposés sur les conteneurs)

Lorsque les conteneurs contiennent d'autres types de déchets tels que des encombrants les agents ont ordre de ne pas les collecter.

### TRAVAUX EN COURS

L'épisode pluvial des 12 et 13 septembre a provoqué des dégâts sur la route du Masmin à Vimbouches.

Le conseil a demandé une estimation aux services de la DDT et charge le Maire de prendre les mesures pour faire reconnaître cet état de catastrophe naturelle.

**Site internet**  
Communauté de communes  
Des Cévennes du Mont Lozère  
[www.cevennes-mont-lozere.fr](http://www.cevennes-mont-lozere.fr)



Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, de la Communauté de communes sur le site internet, ainsi que tous les registres des délibérations de l'année 2011 à 2015 :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>

## Conseil communautaire du 26 juin 2015

### Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère :  
Jean-Pierre ALLIER ;  
Gilbert ROURE ;  
Dominique MOLINES ;  
Yves COMMANDRÉ  
Le Pont de Montvert :  
Alain JAFFARD ;  
François FOLCHER ;  
Frédéric FOLCHER ;  
Stéphan MAURIN  
St Andréol de Clergue-  
mort : Camille LECAT ;  
Jean Claude DAUTRY ;  
St Frézal de Ventalon :  
Jacques HUGON ;  
Murielle DE  
GAUDEMONT-LANDAIS  
St Maurice de Ventalon :  
Jean Paul VELAY ; Michel  
RIOU

Titulaire absent ayant  
donné procuration : Alain  
VENTURA a donné pro-  
curation à Jacques HU-  
GON ; Véronique NUNGE  
a donné procuration à  
Camille LECAT ; Matthias  
CORNEVAUX a donné  
procuration à Jean Paul  
VELAY

### Excusés :

Autres personnes pré-  
sentes à la réunion : Mme  
et M.s les conseillers mu-  
nicipaux de Vialas

Gilbert ROURE a été nom-  
mé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la  
séance, déclare que le  
quorum est atteint, que le  
conseil peut valablement  
délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. Fonds National de Pé- réquation des Ressources Intercommunales et Com- munes (FPIC) – rappor- teur Jean-Pierre ALLIER

La loi de finances pour  
2012 n° 2011-1977 du 28  
décembre 2011 a instauré  
un fonds national de pé-  
réquation des ressources  
intercommunales et com-  
munes (FPIC) et chaque  
année il y a lieu de définir  
les critères de répartition des  
contributions et des attribu-  
tions entre les communes  
et l'établissement public de  
coopération intercommu-  
nale en application du 5°  
du I de l'article L.2336-3  
(contributions) et du II de  
l'article L.2336-5 (attribu-  
tions) du code général des  
collectivités territoriales.

Il est proposé à l'assemblée  
de réaliser cette répartition  
comme les années précé-  
dentes en laissant la contri-  
bution et l'attribution au  
titre du FPIC intégralement  
à la charge de la Commu-  
nauté de communes.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

#### 2. Contrat Educatif Lo- cal 2014/2015 : Attribu- tions des subventions – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

François FLOCHER, Fré-  
déric FOLCHER et Stéphan  
MAURIN, délégués com-  
munautaires et Adjoints du  
Pont de Montvert sont ar-  
rivés respectivement à 20  
h 16 et 20h29. Ils peuvent  
prendre part aux débats et  
votes qui suivent.

Le Comité des finan-  
ceurs s'est réuni le 17  
juin 2015 pour étudier le  
budget prévisionnel des  
CEL 2014/2015. Sur propo-  
sition du comité des finan-

ceurs, les subventions CEL  
peuvent être attribuées (voir  
tab1).

De plus, pour favoriser le  
manque d'activité sur cer-  
taines thématiques, il est  
proposé d'orienter les ac-  
tions des porteurs de projets  
en valorisant les subven-  
tions suivant la thématique  
définie par le conseil. Pour  
exemple, une obligation  
« de savoir nager » est  
mise en place dans les mi-  
lieux scolaires pour la ren-  
trée 2015/2016. À cet effet,  
l'école de l'Estournal a or-  
ganisé un séjour d'intégra-  
tion à Saugues avec pour  
thématique « apprentissage  
de la natation ». Cette thé-  
matique inciterait les por-  
teurs de projets à présenter  
des actions en relation avec  
le « savoir nager » (séjours  
apprentissage, canoé, lec-  
ture autour de l'élément  
eau...).

Pour les actions  
CEL 2015/2016, il est pro-  
posé au conseil de retenir la  
thématique « apprentissage  
de la natation », d'informer  
les associations par courrier  
en ce sens.

En ce qui concerne les ac-  
tions de l'Association Trait  
d'Union, les collectivités  
doivent porter la promotion  
de leurs séjours à l'exemple  
de la commune de Fraissinet  
de Lozère qui finance à  
hauteur de 50 € chaque  
Fraissinetel qui fréquente  
les séjours du club ado.  
ADOPTÉES À L'UNANI-  
MITÉ

#### 3. Bail professionnel – L'Espinassas : Avenant 1 – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président informe l'as-  
semblée que la réhabilita-  
tion du bâtiment de l'Es-  
pinassas en vue d'accueillir  
l'Association des Artisans

Bâtisseurs en Pierres Sèches  
(ABPS) est terminée. Il pro-  
pose d'établir un avenant au  
bail professionnel initial  
comme suit :

L'avenant concerne un bâ-  
timent et ses abords d'envi-  
ron 274 m<sup>2</sup>, correspondant à  
une partie des parcelles ca-  
dastres section A n° 462 et  
475 à L'Espinassas, la superfi-  
cie totale « clos et couvert »  
est de 163.83 m<sup>2</sup> :

Rez-de-chaussée (un total  
de 64.46 m<sup>2</sup>) :

Premier étage (un total de  
99.37 m<sup>2</sup>) :

- Hall : 13.80 m<sup>2</sup>
- Salle exposition : 31.99 m<sup>2</sup>
- Rangement : 5.35 m<sup>2</sup> (non-  
utilisable pour raison d'hu-  
midité)
- Chaufferie : 13.32 m<sup>2</sup>
- Bureau 1 : 14.06 m<sup>2</sup>
- Bureau 2 : 10.16 m<sup>2</sup>
- Hall, accueil : 36.93 m<sup>2</sup>
- Salle de réunion : 31.60 m<sup>2</sup>
- Sanitaires : 4.78 m<sup>2</sup>
- Cuisine : 1.84 m<sup>2</sup>

En plus de la surface dite  
« habitable », la location  
comprend au Nord-Est et au  
Nord-Ouest deux terrasses  
extérieures comprises entre  
les lignes des pignons Est  
et Ouest et le pied des murs  
extérieurs en pierre sèche :

Terrasse Nord-Ouest :  
15 m<sup>2</sup> ; Terrasse Nord-Est :  
55 m<sup>2</sup>

Le loyer mensuel de ce nou-  
vel élément est fixé à 500  
euros. Il vient s'ajouter au  
loyer fixé dans le bail ini-  
tial à compter du 15 juillet  
2015.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

#### 4. Convention d'utilisation des locaux – L'Espinassas – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président présente à  
l'assemblée la demande de  
la SCIC « Le Relais de l'Es-  
pinassas » pour l'utilisation

d'un local dans le bâtiment réhabilité par la CCCML sur le hameau. Ce Local situé en rez-de-chaussée sous l'escalier principal servirait de lieu de stockage pour la SCIC « Le Relais de l'Espinass ». Il est proposé au conseil d'établir une convention d'utilisation des locaux comme suit :

Les locaux et voies d'accès suivants :

Local fermé en rez de route, sous l'escalier principal du bâtiment du hameau de l'Espinass.

Surface : 15 m<sup>2</sup> dont 10 m<sup>2</sup> sous 1m80

Accès : route D35

Durée de la mise à disposition : La mise à disposition du local prend effet le 15 juillet 2015 pour 1 an renouvelable 2 fois et ne pouvant excéder 3 ans.

Disposition financière :

Le local est mis à disposition à titre onéreux. La SCIC « Le Relais de l'Espinass » s'engage à verser une contribution financière mensuelle de 25 € net de charge à la Communauté de communes.

Condésirant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de la SCIC « Le Relais de L'Espinass », Camille LECAT et Véronique NUNGE ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **5. Projet politique de la CCCML : Éléments d'information – rapporteur Jean-Pierre ALLIER**

Le Président informe le conseil que le Pays Cévennes, lors de son conseil d'administration, a décidé de retirer ses compétences en matière de très haut dé-

bit, de gestion de la taxe de séjour et de la politique tourisme au profit de l'agglomération d'Alès. Seules quelques compétences perdurent dont le SPANC et le Baron des Cévennes. Aussi, le Pays Cévennes pourrait disparaître à court terme.

Par ailleurs, le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), en cours de discussion, prévoit de nouveaux transferts de compétences obligatoires aux EPCI tels que le Grand cycle de l'Eau « Gemapi » Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Compétence obligatoire à la CCCML au 01/01/2018 [Sage-SDage]) et le Petit cycle de l'eau – eau potable et assainissement (compétence obligatoire à la CCCML au 01/01/2018) ainsi que le « PLUI » Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (compétence obligatoire à la CCCML au 27/03/2017).

Il est important que la Communauté de communes aborde une réflexion de fond pour avoir une idée commune avant ces grands changements. Il est proposé au conseil de créer un groupe de travail qui étudiera ces réformes des politiques publiques.

Groupe de travail des réformes : Jean-Paul VELAY, Jean-Pierre ALLIER, Alain VENTURA, Alain JAFFARD, Stéphane MAURIN, Jacques HUGON, Yves COMMANDRÉ, Camille LECAT, Jean Claude DAUTRY, Matthias CORNEVAUX, Michel REYDON, Jean-Louis SERVIÈRE.

Pour ce qui concerne la Loi GEMAPI, les SDAGE (Schéma Schémas directeurs d'aménagement et de

gestion des eaux) sont déjà en action et la Communauté de communes pourra déléguer cette gestion aux syndicats des bassins concernés. Le Président propose d'avoir une réflexion autour de la politique touristique du territoire, car nos communes sont très différentes en la matière.

Un tour de table est lancé. Il en ressort que notre collectivité est trop petite pour les enjeux à venir; le regroupement de collectivité est inévitable et bénéfique. Notre logique de territoire est sur le Sud Lozère d'autant qu'il est difficile de se faire entendre au Pays Cévennes. Si La CCCML sort du Pays Cévennes, il faut s'assurer de la continuité des compétences SPANC et taxe de séjour avec d'autre collectivité. A cet effet, une rencontre avec la CC Florac Sud Lozère et le Pays Gorges Causses sera organisé.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est une compétence qui sera obligatoire en 2017. Faut-il l'anticiper? Les avis sont partagés entre l'intérêt de prendre la compétence sans attendre afin de gagner du temps sur les études et mutualiser les coûts, et l'intérêt d'attendre les regroupements des collectivités apportant une vision élargie du territoire. Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **6. Distributeur Automatique de Billet (DAB) – rapporteur Alain JAFFARD**

Conscient de l'importance du maintien d'un DAB pour l'économie locale, la commune du Pont de Montvert a signé une convention de

participation au fonctionnement de cet appareil avec le Crédit Agricole. Ce distributeur à destination des populations sur le territoire génère un coût. Véritable atout pour le territoire, ce matériel peut faire partie des actions économiques de la CCCML. Toutefois, celle-ci n'est pas compétente en la matière et il est proposé au conseil d'attribuer un fonds de concours dans le cadre du fonctionnement 2015 du DAB d'un montant de 630 €.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **7. Convention d'objectif avec l'Office de Tourisme : Avenant – rapporteur Jean-Pierre ALLIER**

Dans sa séance du 25 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère et attribué une subvention annuelle de 29 050 €. Cette subvention est répartie comme suit : 22 500 € + 6 550 € (représentant la moitié de la taxe de séjour déléguée au Pays Cévennes).

Pour l'année 2015 et en répercussion des modifications d'assujettissement à la taxe de séjour, le Pays Cévennes a décidé de diminuer le retour de la taxe de séjour de 30 %.

Il est proposé au conseil d'établir un avenant à la convention d'objectifs en répercutant la perte financière subie par la CCCML, soit : 6 550 € X - 30 % = -1 965 € et d'arrêter ainsi le montant de la subvention annuelle à 27 085.00 €.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent

avoir au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère, Camille LECAT, Muriel De Gaudemont – Landais, Jean Paul VELAY et Alain JAFFARD ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

13 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8. État d'avancement des projets en cours

Contrat territorial : Pour rappel, les collectivités doivent déposer les fiches actions au plus tard le 28 août 2015.

Cure du Pont de Montvert : Une rencontre entre la CCCML, les architectes et les référents Poste a permis d'éclaircir les positions de chacun. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) devrait être établi courant septembre 2015. Sur les 70 000 € de financement prévus par la Poste, une partie sera consacrée à leurs lots spécifiques et le reste en fonds de concours à la CCCML.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le bâtiment des logements est fini hormis le crépi extérieur. La gendarmerie devrait déménager en septembre.

Réunion groupe de travail « modification de périmètre » : La rencontre avec les services de la Sous-préfecture de Florac et la DGFIP de Mende a permis d'aborder différents scénarii de représentativité du futur conseil communautaire, du rapprochement de la fiscalité et des compétences respectives.

Les Interconnectés : Camille LECAT présente au conseil la candidature de la Communauté de communes

**tab1.**

| Porteur de Projet  | Action   | N° action | Montant |
|--|--|-----------|---------|
| La gym volontaire vous va si bien  | Activités gymniques d'entretien et d'expression                            | 1         | 200.00  |
| Foyer Rural Regain   | Atelier poterie  | 2         | 100.00  |
| APE St Frézal  | Voyage avec Stevenson dans les Cévennes                                    | 3         | 200.00  |
|  | Atelier périscolaire   | 4         | 200.00  |
| Regroupement Ecoles Vallée Longue  | Piscine  | 5         | 200.00  |
|  | Regroupement   | 6         | 150.00  |
| SCIC Epi de Mains  | Animation WE adultes/enfants "Ensemble petits et grands"                   | 7         | 150.00  |
| <i>Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein d'Epi de Mains, Camille LECAT, Véronique NUNGE et Jacques HUGON ne prennent pas part au débat et vote de cette action.</i>                             |  |           |         |
| APE Ecole de l'Estournal   | La biodiversité - Projet éco-école   | 9         | 100.00  |
|  | Ski de fond  | 10        | 100.00  |
|  | Danse à l'école  | 11        | 100.00  |
| <b>Classe transplantée : natation</b>  |  |           |         |
| Entente cantonale de football du Pont de Montvert  |  | 12        | 200.00  |
|  | Ecole de foot  | 14        | 800.00  |
| <i>Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Entente cantonale de football du Pont de Montvert, Frédéric FOLCHER et Stéphane MAURIN ne prennent pas part au débat et vote de cette action.</i> |  |           |         |
| Association Trait d'Union  | Séjour glisse dans le Cantal   | 15        | 300.00  |
|  | Séjour équitation  | 16        | 500.00  |
|  | Séjour multisports   | 17        | 512.00  |
|  | Animation autour des arts du cirque  | 21        | 200.00  |
| <i>Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Association Trait d'Union, Stéphane Maurin, Alain Ventura, ne prennent pas part au débat et vote de cette action.</i>                             |  |           |         |
| Association La Clède des Chants  | Apprentissage des pièces polyphoniques en orchestre steelband "Family Pan" | 18        | 150.00  |
| Foyer Rural Passe Montagne   | Spectacle de Noël  | 20        | 300.00  |

pour le label des territoires innovants. La CCCML a présenté le projet de visio-conférence mobile devant le jury des interconnectés à la métropole de Montpellier. Cette visio mobile entre dans le champ de la cohésion sociale, de la culture et du développement durable. Accessible à l'ensemble des populations du territoire à titre gracieux, elle permet de mettre en relation des usagers (particuliers, associatifs, entreprises) en séance individuelle ou collective. Ce dispositif pourrait être étendu sur le territoire pour les nombreuses réunions et séances de conseil.

Lozère énergie : Muriel De Gaudemont-Landais a participé à la rencontre pour le ciel étoilé visant la réduction de l'éclairage public. Ils proposent un

diagnostic, la mise en place de l'action, et l'étude de retour.

Fixation du chef-lieu de la future région : Le Président de la Région Languedoc Roussillon a lancé une concertation pour la fixation provisoire du chef-lieu de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Il est proposé au conseil de donner un avis favorable à la fixation provisoire du chef-lieu de la nouvelle Région à Toulouse ; de préciser que les défis inhérents à cette nouvelle collectivité ne seront surmontés qu'avec l'ensemble des territoires la composant ; de proposer que la nouvelle Région mène une politique de décentralisation de ses lieux de décisions au regard des compétences de chaque territoire avec pour exemple les services de la Direction

Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et le Forêt (DRAAF) qui ont toute leur pertinence d'implantation dans le département de la Lozère.

Copie de la délibération sera communiquée aux EPCI voisins.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 30.

Conseil  
communautaire  
du  
23 juillet 2015

**Titulaires présents :**

*Fraissinet de Lozère :*  
Jean-Pierre ALLIER ;  
Gilbert ROURE ; Yves  
COMMANDRÉ  
*Le Pont de Montvert :*  
Alain JAFFARD ;  
*St Andéol de Clergue-  
mort :* Camille LECAT ;  
Jean Claude DAUTRY ;  
Véronique NUNGE  
*St Frézal de Ventalon :*  
Alain VENTURA ;  
Murielle DE GAUDE-  
MONT-LANDAIS  
*St Maurice de Ventalon :*  
Jean Paul VELAY ;  
Michel RIOU  
*Titulaire absent ayant  
donné procuration :*  
Dominique MOLINES  
*a donné procuration à*  
Gilbert ROURE ; Stéphane  
MAURIN *a donné procu-  
ration à* Alain JAFFARD ;  
Matthias CORNEVAUX *a  
donné procuration à* Yves  
COMMANDRÉ  
*Excusés :* François  
FOLCHER ; Frédéric  
FOLCHER ;

*Autres personnes pré-  
sentes à la réunion :* Mme  
et M. les conseillers muni-  
cipaux de Vialas  
Jean-Claude DAUTRY *a  
été nommé secrétaire de  
séance.*

M. le président ouvre la  
séance, déclare que le  
quorum est atteint, que le  
conseil peut valablement  
délibérer.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. ATCC : Désignation de  
représentants – rappor-  
teur Jean-Pierre ALLIER**

Pour faire suite à son adhés-  
sion à l'Association Territo-  
riale Causses Cévennes, la  
Communauté de communes  
doit désigner, pour le com-  
ité de programmation, 2  
représentants titulaires et 2  
suppléants parmi les élus du  
conseil d'administration de  
l'ATCC.

Jean-Pierre ALLIER et Ca-  
mille LECAT sont nommés  
titulaires

Stéphan MAURIN et Alain  
JAFFARD sont nommés  
suppléants

14 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

**2. Ouverture de compte  
bancaire – rapporteur  
Jean-Pierre ALLIER**

Dans le cadre du fonction-  
nement du service de cyber-  
base une régie de recettes a  
été mise en place. L'agent  
« régisseur » peut ainsi en-  
caisser les sommes dues et  
les déposer à la trésorerie  
de Florac par un dépôt d'es-  
pèces à la Poste. Malheureu-  
sement, depuis le début du  
mois de juillet, les services  
de la poste n'acceptent plus  
de tels dépôts. La première  
solution est d'autoriser le  
régisseur à descendre à la  
trésorerie de Florac pour ef-  
fectuer ces dépôts. Cette so-  
lution est peu satisfaisante,  
car elle génère une insécuri-  
té pour l'agent qui transporte  
sous sa responsabilité les li-  
quidités, des frais de dépla-  
cement et puise sur le temps  
de travail. Par dérogation  
de la DGFIP, il est proposé  
l'ouverture d'un compte  
bancaire à la poste pour réa-  
liser les dépôts d'espèces de  
la régie de la cyber-base.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

**3. Sentiers de randon-  
née : Inscription au PDESI  
– rapporteur Jean-Pierre  
ALLIER**

Lors des travaux d'élabo-  
ration du Plan Départe-  
mental des Espaces, Sites  
et Itinéraires (PDESI), et  
sur proposition de la Com-  
munauté de communes, la  
commission technique ran-  
donnée-neige avait porté  
un avis favorable à l'ins-  
cription des sentiers de pe-  
tite randonnée de l'Aves et  
du Gasbiel dans ce schéma.  
Pour finaliser l'inscription  
de deux sentiers PR du ter-  
ritoire communautaire dans  
le PDESI, il est proposé  
de remplacer le sentier de  
l'Aves, qui est situé hors  
périmètre communautaire,  
par celui de Tras Lou Serre  
et d'autoriser le président  
à signer la convention de  
partenariat afférente avec  
le Département de la Lo-  
zère.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

**4. ZAE Masméjean : Lance-  
ment 2<sup>e</sup> tranche – rappor-  
teur Jean-Pierre ALLIER**

Pour compléter l'amé-  
nagement de la ZAE de  
Masméjean, le Président  
informe que la Direction  
Départementale des Ter-  
ritoires est en charge d'un  
rapport de conseil amont.  
Afin d'inscrire cette opé-  
ration dans le Contrat Ter-  
ritorial – Lozère 2020, il  
est proposé au conseil de  
lancer l'aménagement d'un  
lot supplémentaire pour  
une activité artisanale ainsi  
que deux lots d'habitation,  
et d'autoriser le président  
à demander les subventions  
nécessaires au financement  
de l'opération.

Considérant la décision à  
prendre et l'engagement  
personnel qu'il peut avoir,

Matthias CORNEVAUX,  
représenté par Yves COM-  
MANDRÉ ne prend pas  
part au débat et vote qui  
suit.

13 VOIX POUR 1 ABS-  
TENTION, ADOPTÉ

**5. Budget annexe de Mas-  
méjean : DM n° 1 – rappor-  
teur Jean-Pierre ALLIER**

Suite à une erreur maté-  
rielle d'imputation, le Pré-  
sident propose d'établir  
une décision modificative  
au budget annexe de la  
ZAE de Masméjean pour  
l'exercice 2015.

14 VOIX POUR, ADOP-  
TÉ À L'UNANIMITÉ

**6. Presbytère de Fraissinet  
de Lozère : Attribution de  
la maîtrise d'œuvre – rap-  
porteur Alain JAFFARD**

Vu les différentes pro-  
positions transmises, la  
commission des marchés,  
réunie le 23 juillet 2015,  
a étudié l'ensemble des  
dossiers réceptionnés.  
La proposition du grou-  
pement Atelier Bessin  
Sebelin – JL Brunel a été  
retenue par la commis-  
sion des marchés suivant  
le classement des offres  
du rapport d'analyse.  
Le Président propose à  
l'assemblée de retenir  
le groupement Atelier  
Bessin Sebelin – JL Bru-  
nel – 48 000 MENDE  
comme maître d'œuvre  
pour la réhabilitation du  
presbytère de Fraissinet  
de Lozère, sous réserve  
que les candidats de ce  
groupement présentent  
les certificats délivrés  
par les administrations et  
organismes compétents  
conformément à l'ar-  
ticle 5.2 du règlement de  
consultation.

14 VOIX POUR, ADOP-  
TÉ À L'UNANIMITÉ



**7. Construction d'une caserne de gendarmerie : Avenant n° 2 à la maîtrise d'œuvre – rapporteur Jean-Pierre ALLIER**

Le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre est attribué à l'Atelier Bessin-Sebelin – 48000 MENDE. Il présente la nécessité d'établir un avenant pour fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre suivant l'article 5 de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. Hameau de L'Espinas : Inauguration – rapporteur Jean-Pierre ALLIER**

Le Président informe l'assemblée que l'inauguration de l'opération de construction d'un hangar, réhabilitation d'un bâtiment et création d'un sentier se déroulera le 26 septembre 2015 à partir de 11 heures. La Communauté de communes réalisera et expédiera, en partenariat avec les ABPS et la préfecture, les cartons d'invitations. Elle prendra en charge le cocktail d'après discours. Les ABPS s'occuperont du repas du soir.

**9. Extension du périmètre communautaire – rapporteur Jean-Pierre ALLIER**

Le Président rappelle qu'au cours de ces dernières années, la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère s'est dotée de moyens pour mener à bien les compétences qui lui ont été transférées et les 5 communes membres ont ainsi pu développer davantage les actions d'intérêt communautaire. Il apparaît aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la Commu-

Section d'Investissement - Dépenses :

|   |            |
|---|------------|
| Article 2041512 - Subvention d'équipement versée 041 Opération patrimoniale       | - 1 100.00 |
| Article 2041512 - Subvention d'équipement versée 000 Opération non individualisée | 1 100.00   |

nauté de communes, que le territoire de solidarité ainsi créé intéresse également la commune de Vialas, voisine de ce périmètre. Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs réunions de travail, la commune de Vialas souhaite adhérer à la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère et a fait parvenir au Président la délibération de son Conseil Municipal en date du 28 mars 2015 se prononçant dans ce sens. Considérant les arguments de la municipalité de Vialas :

- Souhait de s'intégrer dans les projets de développement et de structuration du territoire de la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère pour faire valoir ses spécificités, les préserver et les développer.

- Commentaires émis par les citoyens, recueillis lors d'une réunion publique organisée sur cette thématique et au cours de la consultation des citoyens réalisée via un blog spécifique ainsi qu'un registre en mairie.

Le Président précise que la commune de Vialas est adhérente à la Communauté de communes Des Hautes Cévennes et qu'à ce titre elle a demandé son retrait. Il propose à l'assemblée d'accepter la demande d'adhésion à la Communauté de

communes Des Cévennes au Mont Lozère de la commune de Vialas au 1er janvier 2016.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. Pays Cévennes : Retrait de la CCCML – rapporteur Jean-Pierre ALLIER**

La Président rappelle que la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère se substitue de plein droit à ses communes membres au sein du Syndicat Mixte Pays Cévennes. Celui-ci a décidé de :

- suspendre l'exploitation du réseau hertzien à partir du 23 juillet 2015

- retirer de ses compétences la collecte et reversement de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2016

La Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère adhère au Syndicat Mixte Pays Cévennes pour les actions d'exploitation du réseau hertzien, de collecte et reversement de la taxe de séjour, de Schéma de Cohérence Territoriale et de Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il précise que dans le cadre de la Loi NOTRe, la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère envisage de fusionner avec un autre EPCI portant la compétence de Spanc et à court terme de

PLUI.

Pour ces raisons, il est proposé au conseil de valider le retrait de la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère du Syndicat Mixte Pays Cévennes à partir du 31/12/2015.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. État d'avancement des projets en cours**

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le groupement de proximité de gendarmerie devrait déménager en septembre. L'inauguration est prévue pour les mois de septembre ou octobre. La SA HML Lozère Habitations a demandé à la CCCML de garantir l'emprunt qu'elle réalise pour cette opération. Cette garantie pouvant peser sur les opérations financières de la collectivité, l'assemblée n'est pas favorable.

PLUI : Camille LECAT rappelle que St Frézal de Ventalon est en Plan d'Occupation des Sols (POS), St Andéol de Clergumort et St Maurice de Ventalon en RNU. Vu que le territoire est en mou- vance, que la compétence deviendra obligatoire en mars 2017, il est pertinent de faire un PLUI à l'échelle communautaire. Jean-Pierre ALLIER rappelle que Fraissinet de Lozère est en fin de PLU.

Si la CCCML prend la compétence, la commune devra relancer son PLU. Il serait pertinent que les communes de St Andéol de Clerguemort, St Frézal de Ventalon et Vialas se mutualisent sur un groupement de commande. Ce point pourrait être reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**Contrat Territorial :** Le président rappelle que les fiches-projets sont à déposer le 26 août 2015 à la CCCML.

**Atelier Relais :** Alain Ventura demande à ce qu'une étude soit lancée avant la fin 2015.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 10.

Pour cela, un accompagnement des candidats à l'installation est indispensable afin d'éviter les déceptions. Déceptions qui peuvent faire suite à un enjolivement de la réalité du terrain et principalement sur les conditions de desserte en réseaux routiers, transports en commun ou accès numérique, offres d'emplois restreintes...

L'ATCC travaille sur une culture de l'accueil avec la mise en place d'une information à la population locale, des plaquettes, guides et DVD sur les retours d'expériences. Pour parfaire l'accueil, un pot d'accueil des nouveaux arrivants peut être organisé annuellement dans les communes ou à l'échelle communautaire. Lors de cette rencontre, les nouveaux arrivants sont mis en relation avec les acteurs économiques et associatifs locaux. Autre support technique, la plateforme espacecevennes.com qui présente les logements vacants à destination des locataires. Elle est alimentée par les municipalités, les propriétaires bailleurs et est mise à jour mensuellement.

Enfin, de nouvelles orientations sont étudiées comme la promotion du territoire dans les salons nationaux ou le relais d'action locale où les habitants présentent leur territoire historique, environnemental, économique, associatif.

**Titulaires présents :**

*Fraissinet de Lozère :*  
*Jean-Pierre ALLIER ;*  
*Yves COMMANDRÉ ;*  
*Dominique MOLINES*  
*Le Pont de Montvert :*  
*François FOLCHER ;*  
*Frédéric FOLCHER ;*  
*Stéphan MAURIN*  
*St Andéol de Clerguemort :*  
*Camille LECAT ;*  
*Jean-Claude DAUTRY*  
*St Frézal de Ventalon :*  
*Alain VENTURA ;*  
*Jacques HUGON ;*  
*Murielle DE GAUDE-*  
*MONT-LANDAIS*  
*St Maurice de Ventalon :*  
*Jean-Paul VELAY ;*  
*Michel RIOU*  
*Titulaire absent ayant donné*  
*procuration : Véronique*  
*NUNGE a donné procura-*  
*tion à Camille LECAT*  
*Excusés : Alain JAFFARD ;*  
*Gilbert ROURE*  
*Autres personnes présentes*  
*à la réunion : Mme et M.s*  
*les conseillers municipaux*  
*de Vialas*  
*Stéphan MAURIN a été*  
*nommé secrétaire de*  
*séance.*

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 25 juin 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. GIE Produits Fermiers du Ventalon : Sollicitation de la CCCML – rapporteur Jean Paul VELAY**

Jean Paul VELAY présente le courrier du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) du Ventalon. Suite à la mise en vente des « Bastides » – commune de St Maurice de Ventalon, et pour ne pas perdre leur point de vente des producteurs, le GIE demande à la Communauté de communes de porter l'acquisition d'un local pour leur mettre à disposition et maintenir ce point de vente de producteurs sur les lieux.

Après sa rencontre avec Yvette, il en ressort que le GIE voit un projet sur l'ensemble du bâtiment pour la CCCML qui leur inclurait un espace élargi à d'autres producteurs locaux. Il rappelle que la CCCML avait envisagé un projet similaire sur la Croix de Berthel.

Après en avoir débattu, le conseil charge Jean Paul VELAY de rester vigilant sur la mise en vente en cours d'un montant de 370 000 €. Suivant l'avancement des investisseurs, un droit de préemption ou une ZAD pourraient être envisagés pour laisser le temps à la Communauté de communes de s'organiser.

Conseil  
 communautaire  
 du  
 24 septembre 2015

En préambule à la séance, une présentation du service « Accueil de population » par Sylvain LHUILLIER de l'Association Territoriale Causses Cévennes (ATCC) a été organisée.

Le phénomène de mobilité en France est un atout pour nos territoires ruraux et à l'exemple du Massif Central ou du Limousin qui se sont déjà organisés pour l'accueil de nouvelles populations, il est essentiel pour nos territoires d'en faire de même.

La politique d'accueil de population ne concerne pas que les nouveaux arrivants, mais également son maintien.

**tab1.**

| Porteur de Projet  | Action   | N° action | Montant |
|--|--|-----------|---------|
| La gym volontaire vous va si bien  | Activités gymniques d'entretien et d'expression          | 1         | 200.00  |
| Foyer Rural Regain   | Atelier poterie  | 2         | 100.00  |
| APE St Frézal  | Voyage avec Stevenson dans les Cévennes                  | 3         | 200.00  |
|  | Atelier périscolaire                                     | 4         | 200.00  |
|  | Piscine  | 5         | 200.00  |
| Regroupement Ecoles Vallée Longue  | Regroupement   | 6         | 150.00  |
|  | Animation WE adultes/enfants "Ensemble petits et grands" | 7         | 150.00  |
| SCIC Epi de Mains  | Animation WE adultes/enfants "Ensemble petits et grands" | 7         | 150.00  |
| <i>Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein d'Epi de Mains, Camille LECAT, Véronique NUNGE et Jacques HUGON ne prennent pas part au débat et vote de cette action.</i> |  |           |         |
| APE Ecole de l'Estournal   | La biodiversité - Projet éco-école                       | 9         | 100.00  |
|  | Ski de fond  | 10        | 100.00  |
|  | Danse à l'école  | 11        | 100.00  |



La Communauté de communes informera par courrier le GIE que ce projet est en cours de réflexion et à l'étude du conseil. Le point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

## 2. Contrat Educatif Local : Demande de subvention Drac et DDCSPP – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président rappelle que pour soutenir les associations dans la gestion de leur trésorerie, la CCCML perçoit les subventions relatives au contrat éducatif local de la DDCSPP et la DRAC, puis les reverse aux associations. Suite à la notification des subventions CEL 2014/2015 accordées par la DDCSPP et la DRAC, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la perception et le reversement des subventions comme suit ( voir : **tab1**).

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 3. Ligne de Trésorerie : Renouvellement – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

La ligne de trésorerie de la Communauté de communes arrive à échéance au mois d'octobre. Les opérations d'investissements n'étant pas terminées, il est proposé au conseil de renouveler cette ligne de trésorerie d'un montant de 500 000.00 € pour un an.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 4. Contrat Territorial Lozère 2020 : Fiches projets – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président indique au Conseil Communautaire que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités

**tab2.**

| Nom du projet   | Montant des travaux HT | Subvention du Département sollicitée | Date de réalisation |
|---|------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Réhabilitation de la cure du Pont de Montvert         | 514 247.00             | 82 279.52                            | 2015/2017           |
| Zae de Masméjean - 2 <sup>e</sup> tranche             | 60 000.00              | 14 400.00                            | 2015/2016           |
| Réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère  | 300 000.00             | 120 000.00                           | 2015/2017           |
| Construction local économique à St Frézal de Ventalon | 280 000.00             | 28 000.00                            | 2016/2017           |
| Construction crèche à Pont de Montvert                | 15 000.00              | 6 000.00                             | 2016/2017           |

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

locales de son territoire. Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2015-2017. Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Il est proposé au conseil d'approuver les projets inscrits dans le tableau (**tab2**):

## 5. Régime indemnitaire : Modification – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président propose à l'assemblée de compléter le régime indemnitaire acté en date du 26 septembre 2007 modifié, au profit des fonctionnaires titulaires, stagiaires et des agents non titulaires, comme suit :

Modalités de maintien et suppression du régime indemnitaire :

En ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité et d'adoption, accident de service, congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de lon-

gue durée, de maladie grave ou survenue dans l'exercice des fonctions), la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère versera les primes et indemnités jusqu'à ce que l'agent soit placé en demi-traitement ou sans traitement.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. Construction d'une caserne de gendarmerie : Avenant n° 1 au lot 8 – Menuiserie bois – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 8 – Menuiseries bois est attribué à Atelier Design du Bois & Dérivés – 48000 MENDE. Il présente la nécessité d'établir un avenant pour un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte d'une addition et soustraction de prestations, modifiant le marché initial.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. Local économique de St Frézal de Ventalon : Convention de mise à disposition, sollicitation de financement – rapporteur Alain VENTURA

Le Vice-président présente la demande de deux porteurs de projets pour la construction d'un local à vocation économique sur la commune de St Frézal de Ventalon.

Ce projet pourrait s'inscrire dans l'accueil de nouvelles activités économiques sur le territoire. Il serait un véritable atout en termes de relations humaines et de soutien aux jeunes porteurs de projets qui, ainsi, ne seront pas isolés dans leur activité. Enfin, l'innovation et l'optimisation des lieux seront une ambition de la collectivité pour cette construction mutualisée. La première partie sera dédiée à un atelier pour une activité de transformation de production alimentaire. La deuxième partie sera consacrée à un atelier-boutique pour une activité de création en métier d'art.

Le Vice-président propose que la Communauté de communes se porte maître d'ouvrage pour la construction d'un local à vocation économique sur la commune de St Frézal de Ventalon. Il précise qu'une étude de maîtrise d'œuvre serait nécessaire.

Le Président rappelle que pour mener à bien ce projet, la commune de St Frézal de Ventalon a décidé de la mise à disposition, au profit de la CCCML, du terrain cadastré B n° 372 d'une contenance de 12 a 00 ca, sis Hameau de l'Ayrolle. Il propose de procéder à la signature d'une convention passée entre les parties et concrétisant cette décision dont le projet est soumis à

l'approbation du conseil communautaire et de solliciter les financements les plus élevés possible auprès de l'État (DETR), la Région et le Fisac.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8. Loi NOTRe : Avis du conseil communautaire pour l'extension/fusion de périmètre – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été votée le 07 août dernier. Cette loi organise les nouveaux seuils de population des EPCI et le calendrier de mise en œuvre. Pour la Communauté de communes, le nouveau seuil de population sera de 5 000 habitants. Le Préfet de la Lozère présentera sa nouvelle carte le 09 octobre prochain puis consultera les EPCI et les communes. Suite à cette consultation, le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) sera défini au plus tard le 31 décembre 2015. Les recours éventuels pourront intervenir durant les 3 mois suivants. Enfin, le Préfet de la Lozère arrêtera la nouvelle organisation territoriale au plus tard le 31 mars 2016. Les recours possibles devront être déposés auprès du Conseil d'État avant le 30/06/16.

Il est proposé au conseil d'émettre son avis sur l'extension/fusion de son prochain périmètre afin d'être entendu.

Un tour de table est organisé :

Camille LECAT souhaite se rapprocher de Florac, comme cela s'est dessiné depuis plusieurs mois dans les actions de la Communauté de communes.

Frédéric FOLCHER rappelle que le territoire échange avec Florac sur différentes thématiques (école, sport, transport scolaire...) depuis très longtemps. Un rapprochement avec la Communauté de communes du Bleymard sera plus difficile.

François FOLCHER ne souhaite pas rejeter l'idée d'un rapprochement avec Le Bleymard, mais n'est pas convaincu par la suite à y donner.

Stéphan MAURIN rappelle d'une part qu'il ne faut pas craindre un travail commun avec Florac. Ce dernier existe déjà à travers le GAL et d'autres structures ou associations. D'autre part, les élus de la CCCML avaient réaffirmé, lors du redécoupage cantonal (nouveau canton de St Etienne du Valdonnez), que le bassin de vie de notre territoire s'étendait jusqu'à Florac. Il ne faut pas oublier les arguments avancés et transmis à l'époque, auprès de M. le Préfet, afin de ne pas être rattaché au territoire situé de l'autre côté du versant du Mont-Lozère (barrière infranchissable du Mont Lozère l'hiver par exemple).

Jean Paul VELAY pense que la vie économique de la CCCML est bien à Florac, d'autant que les dernières délibérations relatives au nouveau canton ont affirmé notre secteur de vie sur Florac. Mais, il a découvert, dans le cadre des travaux de l'Office de Tourisme sur le Pôle Pleine Nature du Mont Lozère, que la Communauté de communes du Goulet Mont Lozère travaille selon nos mêmes méthodes. Aussi, il ne faut pas exclure la commune du Bleymard de notre prochain périmètre.

Michel RIOU n'émet aucune remarque.

Michel REYDON expose que sa commune travaille plutôt avec Génolhac. Si la vision avec Florac est évidente, il faut réfléchir sur une ouverture sur le Mont Lozère.

Vanessa ALBARET rappelle que le bassin de vie de Vialas est sur Génolhac et Alès.

Yves COMMANDRÉ rappelle que notre collectivité est « ballotée » par tout le monde. Pour le canton, il a été refusé un rapprochement avec Florac et maintenant l'EPCI se rapproche de Florac.

Dominique MOLINES souhaite se rapprocher de Florac sans se détourner du Bleymard.

Jacques HUGON souhaite un rapprochement plus avec Florac que le Bleymard. Toutefois, si Florac n'est pas possible, il souhaite une orientation vers le Bleymard.

Alain VENTURA souhaite insister pour un rapprochement vers Florac car il n'a pas envie d'un rapprochement avec le Bleymard. Il serait bien plus intéressant que le Bleymard rejoigne la Communauté de communes de Florac.

Muriel De GAUDEMONT LANDAIS précise que la CCCML s'est constituée sur la base du volontariat et, il est regrettable qu'il n'y ait

plus cette liberté car c'est une décision du Préfet. Pourquoi doit-on se poser la question de Florac ou le Bleymard? La CCCML a des projets en cours avec les deux collectivités. Aussi, il serait pertinent de proposer un premier choix et un second choix.

Jean-Claude DAUTRY expose que le Mont Lozère dans sa globalité est une bonne idée, mais le passage à certaines périodes reste difficile. Dans un premier temps, la CCCML pourrait s'élargir à la commune du Bleymard puis fusionner avec Florac.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire demande à Monsieur le Préfet de la Lozère d'entériner la fusion de la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère avec la Communauté de communes Florac Sud Lozère.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9. Taxe de séjour : Fixation des tarifs 2016, convention de gestion unifiée avec la CCFSL – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Pays Cévennes a décidé de retirer de ses compétences la gestion de collecte et reversement de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2016.

tab3.

| Perception toute l'année à compter du 1er janvier 2016 | Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère |
|--|--|
| <b>Hôtels</b>  |  |
| 3 étoiles  | 0.90 €   |
| 2 étoiles  | 0.80 €   |
| 1 étoile   | 0.70 €   |
| sans étoile  | 0.40 €   |
| <b>Meublés</b>   |  |
| 4/5ème catégorie                                       | 1.30 €   |
| 3ème catégorie   | 0.90 €   |
| 2ème catégorie   | 0.80 €   |
| 1ère catégorie   | 0.70 €   |



La gestion de cette compétence revenant à la Communauté de communes, celle-ci doit s'organiser.

Le Président rappelle que :

- le poids du tourisme est essentiel au développement économique du territoire et que la taxe de séjour permet à la population locale et résidente de ne supporter qu'une partie des charges qui lui sont imputées.

- Le principe de la taxe de séjour est de faire participer les touristes aux charges engagées pour les actions d'accueil, de promotion et de valorisation.
- Pour mener à bien une politique touristique de qualité en matière de services offerts et proposés pour l'accueil, l'information et la promotion du territoire, il y a lieu de fixer les tarifs et modalités d'application de cette taxe applicables à compter du 1er janvier 2016.

Le Président précise que :

- le tarif de cette taxe est établi en euros (€) par nuitée et par personne en fonction de la nature et de la catégorie de l'hébergement et selon une grille de tarifs déterminés réglementairement,

- cette taxe est perçue par l'intermédiaire des logeurs, hôteliers et propriétaires ou autres intermédiaires, qui la versent ensuite auprès du receveur de la Communauté de communes,

- Le produit de cette taxe est obligatoirement affecté au budget pour les dépenses favorisant la fréquentation touristique du territoire de la Communauté de communes.

Il est proposé au conseil

d'instaurer une taxe de séjour sur le territoire communautaire comme suit :

- Taxe de séjour au réel pour l'ensemble des hébergés du territoire,

- Périodicité de perception : 365 jours par an,

- Recouvrement de la taxe : Semestrielle, soit les 30 juin et 31 décembre N,

- Les Tarifs :

La Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère n'a pas les moyens matériels et humains d'assurer cette charge de travail supplémentaire. De ce fait, une rencontre a été organisée entre la CCCML et la Communauté de communes Florac Sud Lozère (CCFSL) pour envisager un travail de mutualisation. Il est proposé au conseil d'approuver la convention de partenariat avec la CCFSL relative à la perception et reversement de la taxe de séjour.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 10. SPANC : Mutualisation du service avec la CCFSL – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Lors de sa séance du 23 juillet 2015, la CCCML a décidé de se retirer du Pays Cévennes. Une des conséquences est le retour de la compétence SPANC à la Communauté de communes. N'ayant pas les moyens matériels de s'organiser pour un bon fonctionnement du service, le Président propose au conseil d'engager un partenariat avec le service SPANC de la Communauté de communes Florac Sud Lozère. La Communauté de communes adressera un courrier en ce sens au Président de la CCFSL.

## 11. État d'avancement des projets en cours

- Cure du Pont de Montvert : Une révision des coûts a été faite par le maître d'œuvre, l'Atelier BESSIN de Mende. Cette révision a été incluse dans la fiche du contrat territorial.

- Presbytère de Fraissinet de Lozère : Suite à la rédaction de la fiche du contrat territorial, il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement suivant :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs suivants :

- ÉTAT – DETR
- Région
- Département de la Lozère
- GAL – ATCC Causses Cévennes

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Gendarmerie : Le président informe l'assemblée que la gendarmerie a été inaugurée le 21 septembre par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE. Les enfants de l'école de l'Estournal qui ont pu assister à cette inauguration en garderont un beau souvenir. La cérémonie s'est bien déroulée.

- L'Espinassas : L'inauguration de L'Espinassas, hangar bâtiment en amont de la route et sentier d'interprétation se déroulera le 26 septembre prochain.

Personnel communautaire : Le président informe l'assemblée que le contrat de l'agent en CAE arrive à terme le 09/10/15. Cet emploi ayant trouvé toute sa justification au sein du service de la Maison des Services au Public et cet agent donnant satisfaction, il propose de créer

| Dépenses (ht) :    |                |
|--------------------|----------------|
| Maîtrise d'œuvre   | 25 100         |
| Études             | 9 600          |
| Publication        | 800            |
| Branchements       | 1 800          |
| Travaux            | 280 000        |
| Divers et imprévus | 12 000         |
| <b>Total</b>       | <b>329 300</b> |

un emploi pour le recruter. De plus, vu la charge de gestion administrative de la CCCML en constante progression, cet agent pourrait partager son temps avec le secrétariat. Le poste ainsi créé serait pour un Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>e</sup> Classe à temps non complet de 28 h hebdomadaires.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.





quel était mon métier. Je lui ai répondu que j'étais étudiant. Le couperet est aussitôt tombé : Alors tu n'as pas besoin de ton bras, je vais te l'amputer!

Je n'ai rien senti pendant l'opération, mais la doctoresse Jeanne BATAILLE, qui intervint comme anesthésiste, a dû trop forcer sur le chloroforme, car ma vésicule biliaire a mis un an à s'en remettre!

En guise de réanimation, j'ai été réveillé brutalement, vers 18 heures, par un infirmier. Un avion allemand tournait sur Alès et l'on m'a fait marcher jusqu'à la cabane du jardinier qui était censée servir d'abri.

Prévenus par mon camarade de Quissac, Louis BARGÈS, mes parents sont venus de Canaules à bicyclette, le lendemain. Je leur ai demandé de m'apporter un crayon et un cahier d'écolier à double interligne, pour apprendre à écrire de la main gauche. Dès le dimanche 27 août, j'ai commencé à faire des i, des o, des a. Les consonnes ont suivi. Et, au bout d'une semaine, je traçais des phrases complètes! Miracle! Mon écriture était identique à celle de la main droite, confirmant que tout passe dans le cerveau et non pas dans la main...

Je suis sorti de l'hôpital huit jours après et j'ai été affecté à l'hebdomadaire du maquis Le Volontaire, où j'ai fait mes premiers pas de journaliste.

Début novembre, j'ai appris que j'avais été reçu second à l'écrit du concours d'entrée à H.E.C. (Tous mes copains de promotion du lycée de Montpellier qui ont embrassé la carrière d'officier ont été tués en Indochine ou en Algérie).

En décembre 1944, j'ai quitté le journal L'Assaut, qui avait remplacé Le Volontaire, pour suivre la première année d'H.E.C.

C'est avec nostalgie que j'ai laissé mes camarades F.T.P. car j'étais conscient que nous ne revivions plus une période aussi exaltante! ».

A 29 ans, il reçoit le ruban d'Officier de la Légion d'Honneur.

Pierre-Albert CLÉMENT, nous gardons dans nos pensées et pour longtemps, le souvenir de votre grande et belle personnalité. ■

Étienne PASSEBOIS

Le 04 juillet 2015, Péguy COULON et Philippe ABEILLON se sont mariés à la grande joie de leurs parents, de leurs amis et... du maire de St Frézal ... !

« Péguy, Philippe,  
Il est des jours que l'on apprécie plus que d'autres...

Ce samedi 04 juillet 2015 en est un particulièrement agréable pour moi - et pour vous aussi je pense - puisqu'il va me permettre d'officialiser votre union qui a déjà fait ses preuves depuis de nombreuses années.

OUI, pour moi ce moment est extrêmement fort.

En effet voilà en gros un an que la nouvelle équipe municipale est en place et vous m'offrez aujourd'hui la possibilité de célébrer un second mariage en si peu de temps !

Dans une commune qui compte à peine 170 habitants, il s'agit d'une belle performance !

J'espère que ce rythme va se prolonger et même s'intensifier.

C'est pourquoi je lance un vibrant appel à tous les couples non mariés existants ou en devenir du secteur, à réfléchir très sérieusement à cette possibilité qui leur est offerte, afin que ce mandat reste, dans l'histoire, marqué du sceau de l'UNION.

Ce serait merveilleux, non ?

Trêve de plaisanterie...

Péguy, Philippe,

Vous avez fait le choix de vous installer à Saint Frézal il y a de ça déjà pas mal de temps et depuis, vous avez participé l'un et l'autre activement à la vie de notre petite collectivité.

- Toi, Péguy, en ayant assuré pendant de nombreuses années le transport scolaire de nos chérubins vers l'école des Abrits, avec toujours la même chaleur, le même entrain.

- Toi, Philippe, en t'investissant dans l'entretien de notre commune, tant sur les chemins, les bâtiments que sur

les adductions d'eau et autres travaux indispensables au bon fonctionnement de notre collectivité.

Je tiens à ce propos à vous remercier publiquement, toi, bien sûr Philippe, mais aussi notre autre Philippe avec lequel vous formez une équipe soudée, pour la qualité du travail effectué, pour votre professionnalisme, votre disponibilité, prêts à accourir quel que soit le temps, quel que soit le jour, quelle que soit l'heure pour résoudre

un problème survenu sur notre territoire.

Merci pour votre gentillesse et votre dévouement.

Mais aujourd'hui, Péguy et toi Philippe, avez un beau projet en tête.

Celui-ci va déjà se concrétiser dans quelques minutes par la proclamation officielle de votre union.

Mais au-delà, vous

vous lancez dans une entreprise que je qualifierais presque de sociale, puisque quoi de mieux qu'une épicerie pour faire se rencontrer les gens, échanger les idées et les informations et maintenir la vie dans un village, tout en ayant loisir de faire ses courses loin des hypermarchés et autres temples de la consommation.

Je vous souhaite donc de réussir pleinement votre pari et que l'avenir comble vos attentes.

Pour ce qui nous concerne, sachez que vous allez nous manquer... »

C'est donc avec beaucoup d'émotion que je souhaite aux jeunes mariés que vous allez devenir dans quelques instants, un bonheur parfait dans cette nouvelle vie. » ■

Alain VENTURA



## Les brèves de St Andéol

Le 22 mai 2015, Anouk a vu le jour.  
Elle pesait 2,280 kg.  
Elle fait le bonheur de ses parents, Delphine Boré et Antoine Lecompte, et la joie de ses frères Tristan et Téo.

Le 9 juin 2015, Anne est arrivée.  
Elle pesait 4 kg. Ses parents Miriam Roessel et Olivier Charton sont comblés; son « grand » frère, Matis, la couvre de bisous.

À noter aussi des grands-parents admiratifs : Ch. et Y. Lechoux; J. et A. Brasseur; J. Roux.

À tous nous adressons  
nos sincères félicitations.

**Le Samedi 19 mars**

**CABARET JAZZ**

### « *Petite vengeance* »

Raphaël Quenehen /  
saxophone et voix  
et Jérémie Piazza / batterie,  
guitare  
( du groupe Papanosh )

à la Maison du Mont Lozère

## PASSE MONTAGNE SAISON D'HIVER 2015 / 2016

Foyer Rural de Fraissinet, Le Pont de Montvert & St Maurice

**Le Samedi 9 avril**

Pièce très actuelle, réécrite

**THEATRE**

d'après le texte d' «Othello» de Shakespeare

**Maison du Mont Lozère  
à 20H30**

**Le mariage entre un général arabe et la fille d'un sénateur  
dans une société marchande, chaotique...**

Avec les Scènes Croisées de Lozère & la Com Com Cévennes- Mont Lozère  
et les amis du livre



<http://www.scenescroisees.fr/?Othello>

**Petite Restauration à la table**  
dès 19H

**concert**  
à 21H

*Lauréats de*  
**JAZZ MIGRATION 2015**

avec les Scènes Croisées de Lozère et  
la C. C. Cévennes-Mont-Lozère

## ALOES

### Horaires

Lundi : 13h30 – 18h15  
Mardi : 9h – 12h  
Jeudi : 8h – 12h, 13h30 – 18h15  
Vendredi : 13h30 – 18h15

### Contact

ALOES -ESL  
36, avenue Jean Monestier  
48400 FLORAC  
04.66.47.07.92.  
[www.aloes-esl.fr](http://www.aloes-esl.fr)

Vous êtes à la recherche d'un emploi ?  
Vous avez besoin d'un coup de main ?  
Vous recherchez du personnel pour votre établissement ?

N'hésitez pas à contacter notre bureau à Florac. ALOES et ESL sont deux structures fonctionnant sur le principe de l'intérim, elles partagent les mêmes locaux à Mende, Banassac et maintenant à Florac.

Demandeurs d'emplois :

vous pouvez venir vous inscrire ; l'Association Lozérienne Emploi Solidarité (A.L.O.E.S.) et Emploi Solidarité Lozère (E.S.L.) vous proposent des heures de travail et un accompagnement socio-professionnel.

Particuliers, associations, collectivités locales : vous pouvez faire appel à ALOES pour différentes tâches. Par exemple, en tant que particulier, nous pouvons venir vous aider à déménager, couper ou ranger du bois, faire du ménage, du petit bricolage, du repassage, du jardin... de façon ponctuelle ou régulière.

Une collectivité peut passer par ALOES pour aider ou remplacer un employé communal : dégager la neige des rues, entretenir les espaces verts...

Entreprises, artisans, commerçants : adressez-vous à ESL si vous recherchez du personnel pour remplacer un salarié absent, faire face à un surcroît d'activité, un emploi à caractère saisonnier... Nous mettons à disposition de la main d'œuvre au plus près du lieu de la demande, car nous favorisons le travail en proximité.

Faire appel à ALOES et ESL permet également aux utilisateurs de participer à l'insertion professionnelle des personnes en Lozère.

De la documentation est à disposition à la Maison des Services au Public.

■  
Association ALOES

## Balade nocturne...

Un an de Balades Nocturnes. C'était le 6 décembre de l'année dernière, il avait neigé, il y avait du vent et cette première balade nocturne, l'automnale, promettait d'être fraîche. Pourtant devant la geôle (au Pont de Montvert) l'équipe de bénévoles de Passadou était chaudement présente et les premiers marcheurs au rendez-vous ! Et c'est en avançant groupés, au vue des conditions météo, que tous ont marchés sur le sentier de l'Hermet. Le vent était frais sur le plateau, alors la pause thé-fruit secs et feu dans la cheminée à la maison d'Annah Lantieri à l'Hermet fut appréciée. Et de retour à la geôle, la chaleur attendait les marcheurs

avec une soupe et du vin chaud. Ainsi, une fois par saison, les bénévoles de l'association Passadou ont proposé de découvrir et redécouvrir ce sentier de l'Hermet. La pleine lune escortait parfois les marcheurs, d'autres fois elle se laissait découvrir à mi-parcours et elle a même pu, à certains moments, remplacer les lampes frontales. Ainsi ce sentier de l'Hermet nous a donné à voir, à sentir et à ressentir des choses différentes selon les saisons et selon les surprises que chacune des marches nous ont dévoilées. Nous remercions le groupe Chambalavaï d'avoir envoûté la giasse de leur musique, Alain Pantel et David Chambon de nous avoir transportés en occitanie, Philippe Lucas d'avoir partagé ses connaissances et sa passion des oiseaux et la compagnie Théâtre Clandestin d'avoir révélé la poésie de ce sentier. On remercie tous ceux qui nous ont soutenus de près ou de loin dans l'aventure de cette première année, et comme on a apprécié, et qu'on regorge d'envies et d'idées, on remet le couvert pour une nouvelle année. Le sentier sera celui du Viala, entre les communes du Pont et de Fraissinet. Nous l'emprunterons à chaque saison, mais comptez sur nous pour qu'il soit différent à chaque fois ! Et pour ceux qui voudraient en savoir plus, une balade nocturne c'est aussi :

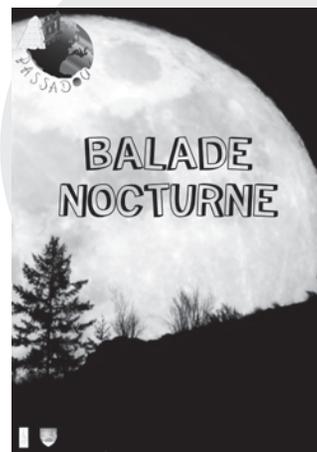
- Des bonnes chaussures, une lampe frontale et de l'eau,
- Une équipe de bénévoles, qui connaît le sentier, qui ouvrent et ferment la marche, trousse de secours en poche,
- une adhésion (5 € par an) pour soutenir l'association et parce que nous souscrivons une assurance,
- une participation libre, pour nous aider à financer la soupe, le vin chaud et les fruits secs (produits locaux et bio de préférence).

On aurait pu vous raconter toutes les balades, mais le mieux c'est encore de venir les vivre avec nous ! Alors, rendez-vous le 20 novembre pour l'automnale, le 23 janvier pour l'hivernale, le 16 avril pour la printanière et le 23 juillet pour l'estivale.

Et si vous avez une idée, une envie pour ces balades, vous pouvez aussi boire un café avec un bénévole de l'asso ou nous contacter :

[associationpassadou@gmail.com](mailto:associationpassadou@gmail.com)

Les mots des uns et des autres « Finalement c'est plus facile de marcher la nuit, j'étais moins fatiguée pour monter jusqu'au plateau qu'en plein jour » « on a eu des moments magiques : dans la giasse avec les chambalavaï, le silence le long du chemin enneigé, éclairé par la seule lueur des bougies cachées çà et là derrière les genêts, le «pour ne pas mourir» mémorable moment à la fontaine de l'Hermet » « super, la soupe après l'effort » « marcher les oreilles aux aguets ».



■  
Association PASSADOU

## Association « Les amis de la cabane refuge Bonnal »

Peut-être saviez vous que la cabane Bonnal, depuis quelques années, était en très mauvais état.

Depuis deux ans l'association « les amis de la cabane Bonnal » s'est mobilisée pour la conserver. Après de longues démarches administratives, le permis de « re »construire a été obtenu avec le soutien du PNC et de la municipalité de Pont de Montvert qui ont su comprendre notre démarche. Nous les en remercions.

A l'aide des plans nous avons de chiffrer l'essentiel des travaux à effectuer (toiture, murs, plancher, menuiserie). La somme des matériaux nécessaires s'élève à 3500€ ; la mise en œuvre, bien sûr, sera assurée bénévolement.

L'association fait appel à tous ceux qui ont envie de participer financièrement à cette reconstruction: un compte a été ouvert afin de recueillir l'argent nécessaire à l'achat des matériaux.



**Contact : Association « les amis de la cabane Bonnal »**

**Chez Philippe Thomas**

Fontchaldette

48220 le Pont de Montvert

*Vous pouvez également participer aux travaux (qui doivent débuter fin novembre).  
Des informations sur le calendrier et l'avancée des travaux seront données à tous ceux qui le souhaitent :  
pour cela pensez à donner vos adresse mail à :*

**cathypantel@yahoo.fr**

**L'équipe d'amoureux du lieu-dit « la cabane Bonnal » crête du Bougès**

## ENERCOOP

***Vous trouvez que votre facture d'électricité est trop élevée ? vous êtes motivés pour essayer de changer votre consommation ? alors voici une proposition qui peut vous intéresser***

ENERCOOP est le seul fournisseur d'électricité français qui propose à ses clients une énergie électrique 100 % renouvelable. C'est à dire provenant de centrales hydrauliques, d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques ou de la biomasse. Enercoop est une coopérative agréée « entreprise solidaire » par l'État. Mais Enercoop affirme que : « l'énergie la plus propre est celle que nous ne consommons pas » et milite donc pour réduire de façon notable notre consommation d'énergie. Dans ce cadre, cette coopérative propose une opération baptisée :

« Docteur Watt » :

Il s'agit d'une formation de 2 ou 3 heures pour apprendre à se servir d'un petit appareil appelé « consomètre » (le docteur Watt) qui mesure la consommation de chacun de nos appareils électriques de manière indépendante afin de découvrir un éventuel « gaspilleur » indésirable ou de se rendre compte avec précision de la consommation d'appareils en veille.

Chaque foyer repart ensuite chez lui avec un consomètre qui lui est prêté

pendant 6 semaines avec un protocole de relevés à faire et d'expériences à réaliser dans le but de baisser la consommation électrique. Il faut avoir une connexion internet pour y déposer les relevés : chaque foyer ayant son propre compte, et son utilisation pouvant se prolonger au-delà des 6 semaines. (Le consomètre pouvant être acheté, alors, par ceux qui veulent le conserver au prix de 20 €.)

À l'issue des 6 semaines, une nouvelle petite réunion permet l'échange d'expériences entre les participants et un bilan est fait par l'animateur d'enercoop.

La formation comprend également une présentation des différentes ampoules électriques proposées dans le commerce et des conseils pour les choisir.

Elle serait précédée d'une présentation générale d'enercoop avec possibilité évidemment pour ceux qui le désirent de devenir clients et/ou sociétaire.

Je recherche donc une quinzaine de foyers intéressés pour permettre à Enercoop de venir animer cette formation sur notre canton.

La participation demandée à chacun des foyers est de 39 €, comprenant la formation, le prêt de l'appareil, le suivi des relevés sur internet et le bilan final assorti de conseils.

Cette formation ne nécessite aucune connaissance ou compétence particulières et s'adresse à tout consommateur curieux et intéressé par la réduction de sa consommation électrique.

Enercoop étant une coopérative militante, elle dispense ces formations à tout groupe motivé qui en fait la demande et non à ses seuls clients. Ce coût est prévu pour couvrir le salaire de l'animateur et ses frais de route depuis Montpellier.

AUCUN engagement à devenir client d'enercoop n'est demandé bien entendu.

Si nous arrivons à être assez nombreux, on pourrait envisager la formation pour la fin de l'hiver.

Pour tous renseignements complémentaires et inscription veuillez me contacter :

Ghislaine Guignier  
au n° 04 66 45 83 32

avant le 15 février 2016.

N'hésitez pas à appeler si je n'ai pas été très claire dans cette présentation. Allez sur le site d'enercoop pour en savoir plus : **enercoop.fr**

**Ghislaine GUIGNIER**



En effet, une majorité des 184 habitants ayant exprimé un choix souhaitait que « Ventalon » soit retenu dans le nom de la commune nouvelle. Les conseils ont rajouté l'apposition « En Cévennes » pour distinguer la commune nouvelle de lieudits existants déjà nommés Ventalon.

Ventalon en Cévennes fonctionnera pour la fin du mandat actuel suivant le régime dit des « communes déléguées », semblable au régime des mairies d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille. Ainsi, Saint Fréal de Ventalon et Saint Andéol de Clerguemort conserveront jusqu'à la fin du mandat actuel leurs conseils municipaux et mairies respectives.

Un conseil municipal et un (ou une) maire issus de conseils existants dirigeront la commune nouvelle. Budgets, personnels et matériels seront administrés par la commune nouvelle. Puis, aux prochaines élections, un conseil unique sera élu.

situé au croisement des RD 35 et des RD29 et à la limite géographique des deux communes a été retenu pour être le futur chef-lieu. En l'absence de bâtiment ad-hoc, le siège de Ventalon en Cévennes sera abrité à la mairie de Saint Fréal de Ventalon.

À la fin des conseils, les élus des deux communes se sont retrouvés pour partager le verre de l'amitié. Ils ont alors échangé sur le retour largement positif exprimé par les populations, sur la volonté mutuelle de ne pas favoriser tel ou tel territoire, sur les futurs projets de développement. Tous ont exprimé le plaisir de voir ces fiançailles réussies et espèrent qu'il pourra être organisé très bientôt une belle cérémonie de mariage.

■  
Pierre-Emmanuel DAUTRY

Nous avons décidé à l'unanimité des deux communes de fixer le chef-lieu de la commune nouvelle à L'Espinas... La Préfecture en a décidé autrement, annonçant que le chef-lieu ne peut-être que le lieu de l'une ou l'autre mairie. Le Chef-lieu officiel de Ventalon en Cévennes est donc désormais Le Géripon.

Le hameau de l'Espinas, propriété communale

en Cévennes



Le conseil de Saint Fréal de Ventalon délibère et vote sous les yeux des conseillers invités de Saint Andéol de Clerguemort.



Alain VENTURA

Alain VENTURA,  
Maire de Saint  
Frézal de Ven-  
talon, troisième  
Vice-Président  
de la Com-  
munauté de  
communes Des  
Cévennes au  
Mont-Lozère

« Pour sûr, ce sont de belles fiançailles qui ont été officialisées par nos deux communes en ce samedi 21 novembre 2015. Cette union, qui va être scellée par M. le Préfet de Lozère le 1er janvier 2016, représente un moment fort pour nos deux collectivités. L'une et l'autre ont l'habitude, depuis de nombreuses années, de travailler ensemble et possèdent le même type de territoire caractérisé par une multitude de hameaux dispersés sans aucun bourg centre. Par ailleurs elles partagent la même vision de l'avenir, avec la ferme volonté de maintenir en place les populations et d'en accueillir de nouvelles. Tout cela passe par l'ancrage et le développement des services de proximité (école, crèche, transport à la demande, aide à la personne...), la reconquête agricole, l'aide à la mise en place d'activités nouvelles (telle l'implantation de l'École de la Pierre Sèche à l'Espinas), l'offre accrue de logements... À nous unir nous n'avions qu'à y gagner et c'est ce qu'ont bien compris les habitants qui, à une large majorité, ont participé au choix du nom de la commune nouvelle. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Alors oui, ce samedi fut un beau jour de fiançailles. La nature elle-même l'avait bien compris : au sortir de la Mairie, telle une pluie de fleurs, les premiers flocons de la saison sont tombés sur nos têtes, comme pour saluer dignement cet heureux événement ».

■  
Alain VENTURA

